

Patrimoine canadien

**Budget des dépenses
1998-1999**

**Un rapport sur les plans et
les priorités**

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Message de la ministre du Patrimoine canadien

Alors que les Canadiens et Canadiennes se préparent à entrer dans le nouveau millénaire, notre but commun de bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine devient plus important. C'est donc avec grand plaisir qu'au nom des honorables Hedy Fry, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) et Andy Mitchell, Secrétaire d'État (Parcs) et en mon nom personnel, je vous présente le plan d'action du ministère du Patrimoine canadien pour la période de planification de 1998-1999 à 2000-2001.

Pour atteindre ce but, notre Ministère poursuivra des activités qui favoriseront l'expression de notre fierté à l'égard de notre pays, contribueront au développement économique et à la prospérité du Canada, protégeront notre patrimoine, appuieront les moyens d'expression canadiens et l'accès à nos espaces communs et encourageront la participation et la contribution à la société canadienne.

Notre Ministère poursuivra ses efforts visant à mieux faire connaître et apprécier les institutions et les réalisations de notre pays, ses symboles et les valeurs qu'ils représentent, ainsi que les caractéristiques fondamentales du Canada telles que la dualité linguistique, la diversité culturelle et la contribution des peuples autochtones. Nous poursuivrons notre travail auprès des institutions fédérales et des autres partenaires afin d'appuyer nos communautés de langue officielle dans toutes les régions du pays. La commémoration d'événements historiques marquants et la célébration des succès de nos athlètes permettront aux Canadiennes et aux Canadiens de prendre conscience de nos réalisations et de nos défis communs.

Nous continuerons à aider les industries culturelles et à accroître la présence de contenu canadien — y compris le contenu en français — sur l'inforoute et à l'intérieur du système canadien de radiodiffusion. Le tourisme culturel et patrimonial servira toujours comme moyen de mettre en valeur le talent, l'art, la jeunesse, la culture et le patrimoine du Canada, au pays et à l'étranger.

Nous allons de l'avant avec la création de l'Agence canadienne des parcs afin de faciliter l'achèvement du réseau des parcs et la protection de notre environnement naturel, pour le plus grand plaisir de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Nous sommes déterminés à trouver des moyens pratiques de nous acquitter de notre responsabilité envers les Canadiens et Canadiennes, en leur fournissant de l'information davantage accessible sur le plan coût-efficacité, efficience et sur les réalisations de nos programmes et activités.

Le ministère du Patrimoine canadien est fier de la contribution vitale qu'il apporte à la cohésion et à la prospérité du Canada, et nous entendons continuer cet important travail après le tournant du nouveau millénaire.

Sheila Copps

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 du **ministère du Patrimoine canadien**.

À ma connaissance les renseignements :

- ! décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- ! sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- ! sont complets et exacts;
- ! sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents;
- ! sont satisfaisants quant aux méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

la sous-ministre,
Suzanne Hurtubise

Date : _____

Table des matières

Message de la ministre du Patrimoine canadien

Déclaration de la direction

A. Portefeuille du Patrimoine canadien

Description du portefeuille	1
Ressources du portefeuille	2

B. Le Plan ministériel

1. Vue d'ensemble du ministère du Patrimoine canadien

◆ Mandat, rôle et responsabilités	3
◆ Cadre stratégique	4
◆ Organisation et composition des programmes	4
◆ Plan de dépenses	5

2. Détails par programme

◆ Résumé des plans et priorités ministériels	6
◆ Programme Patrimoine canadien	8
⇒ <i>Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine</i>	8
! Plans et stratégies clés de la Radiodiffusion	10
! Plans et stratégies clés des Industries culturelles	11
! Plans et stratégies clés des Arts	12
! Plans et stratégies clés du Patrimoine	14
⇒ <i>Le secteur d'activité Identité canadienne</i>	16
! Plans et stratégies clés des Langues officielles	17
! Plans et stratégies clés de l'Identité canadienne	18
! Plans et stratégies clés du Multiculturalisme	20
! Plans et stratégies clés de Sport	21
⇒ <i>Le secteur d'activité Gestion intégrée</i>	24
! Plans et stratégies clés de la Gestion intégrée	25
◆ Programme Parcs Canada	27
! Plans et stratégies clés du programme Parcs Canada ...	28
⇒ <i>Activité Exploitation</i>	32
⇒ <i>Activité Aménagement</i>	34
⇒ <i>Activité Gestion du programme et services techniques</i>	35

C. Renseignements supplémentaires

36

A. Portefeuille du Patrimoine canadien

Description du portefeuille

Le portefeuille du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993 et comprend :

- ! le **ministère du Patrimoine canadien**, responsable de la politique des arts, de la politique sur la radiodiffusion, de l'identité canadienne, des industries culturelles, du patrimoine, du multiculturalisme, des parcs et des lieux historiques nationaux, des langues officielles et du sport, ainsi que de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
- ! **sept organismes ministériels** : le Bureau d'information du Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada et Condition féminine Canada;
- ! **dix sociétés d'État** : le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts, la Commission de la Capitale nationale, le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée national des sciences et de la technologie.

De plus, la Commission de la fonction publique répond au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Le Ministère et chaque organisme ministériel produit son propre Rapport sur les plans et priorités. Pour leur part, les sociétés d'État préparent des plans d'affaires de même que des sommaires de leurs plans d'affaires qu'elles soumettent au Parlement, ou bien elles sont assujetties, en matière de reddition de comptes, aux exigences de leur loi habilitante. La ministre du Patrimoine canadien assume la responsabilité de veiller à ce que les grandes orientations des organismes du portefeuille cadrent avec les objectifs du gouvernement. De plus, la Ministre répond au Parlement des ressources attribuées à tous les organismes du portefeuille.

Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Ministère du Patrimoine canadien *	1 110,4	1 004,3	969,9	949,9
Conseil des arts du Canada *	114,0	116,0	116,0	113,7
Bureau d'information du Canada	19,1	20,0	20,0	-
Société Radio-Canada *	867,3	844,0	822,4	822,2
Musée canadien des civilisations *	46,3	44,5	44,6	44,6
Musée canadien de la nature *	22,5	19,5	19,5	19,5
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes *	3,8	4,6	4,6	4,6
Archives nationales du Canada	48,2	46,7	46,9	47,2
Centre national des arts *	20,4	19,5	19,4	19,4
Commission des champs de bataille nationaux	7,6	6,2	6,2	6,2
Commission de la capitale nationale *	72,8	68,7	68,8	69,2
Office national du film *	61,5	55,9	56,1	56,1
Musée des beaux-arts du Canada *	33,4	31,6	31,6	31,6
Bibliothèque nationale du Canada	30,4	28,9	29,0	29,0
Musée national des sciences et de la technologie *	20,6	18,6	18,6	18,7
Commission de la fonction publique *	107,5	103,3	103,7	103,5
Condition féminine	17,4	17,0	17,0	17,0
Téléfilm Canada *	81,2	78,2	78,2	78,2
Total	2 684,4	2 527,5	2 472,5	2 430,6
<i>Plus : Revenus</i>	<i>515,8</i>	<i>526,0</i>	<i>520,8</i>	<i>516,5</i>
Ressources totales	3 200,2	3 053,5	2 993,3	2 947,1

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement en 1996.

Note: Les dépenses prévues du ministère du Patrimoine canadien pour chacune des trois prochaines années comprennent la somme de 33 millions de dollars assignée dans le cadre fiscal au financement des engagements suivants pris par le gouvernement : les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. Les dépenses prévues du Conseil des arts du Canada comprennent la somme de 10 millions de dollars allouée au cours des trois prochaines années pour appuyer de nouveaux travaux artistiques qui souligneront le début du millénaire. La conception et les détails de chacune de ces initiatives devront être approuvés par le Cabinet.

B. Le Plan ministériel

1. Vue d'ensemble du ministère du Patrimoine canadien

Mandat, rôle et responsabilités

Le ministère du Patrimoine canadien est l'un des 19 organismes qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien. Ce dernier a été constitué dans le but de consolider les politiques et programmes nationaux qui garantissent la souveraineté culturelle du Canada et mettent en valeur l'identité canadienne.

La Loi sur le ministère du Patrimoine canadien énonce le rôle important que joue le Ministère au sein de la société canadienne en ce qui a trait à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine du Canada, ainsi qu'aux lieux naturels ou historiques d'importance nationale.

La ministre du Patrimoine canadien, secondée par la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Parcs), est responsable des politiques et des programmes liés aux arts, à la culture et au patrimoine, à la radiodiffusion, à l'identité canadienne, au multiculturalisme, aux langues officielles et au sport, ainsi que des politiques, des programmes et de l'exploitation des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine canadien et des édifices fédéraux à valeur patrimoniale.

Le Ministère travaille avec les Canadiens et les Canadiennes à renforcer leur sentiment d'identité commune, tout en respectant la diversité géographique et démographique. Il favorise la participation de l'ensemble des citoyens, individuellement et collectivement, à la vie sociale, politique, culturelle, environnementale et sportive du pays et s'emploie à supprimer tout obstacle à cette participation. Il poursuit des activités qui mettent en équilibre les droits et devoirs individuels et collectifs, de façon à promouvoir l'autonomie communautaire et l'épanouissement individuel, à créer des possibilités pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes et à amener les institutions fédérales à coordonner leurs efforts pour mettre en valeur les communautés minoritaires de langue officielle. Patrimoine canadien collabore également avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de s'assurer que le gouvernement du Canada tient compte de la diversité du pays dans la poursuite de ses activités. Le Ministère est déterminé à mieux communiquer avec les Canadiens et les Canadiennes, à les consulter au sujet de leurs besoins et à améliorer la prestation de ses services à la population canadienne.

Cadre stratégique

Les stratégies du ministère du Patrimoine canadien contribuent à la réalisation du programme d'ensemble du gouvernement, soit maintenir et renforcer la prospérité du Canada à l'aube du XXI^e siècle. L'objectif visé consiste à faire mieux comprendre ce que signifie l'appartenance à la collectivité canadienne, à accroître la connaissance et l'appréciation du Canada et de sa population, à assurer à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la possibilité de participer activement, sur un pied d'égalité, à la vie sociale du pays, et à souligner les réalisations individuelles et collectives.

Énoncé de la mission du Ministère :

BÂTIR UN CANADA FIER ET FORT DE SON PATRIMOINE

Le Ministère s'engage à renforcer et à mettre en valeur le Canada -- sa population et son territoire.

Cet engagement envers les Canadiens et les Canadiennes comporte les éléments suivants :

- ! stimuler notre fierté à l'égard du Canada
- ! contribuer à la croissance économique et à la prospérité du Canada
- ! protéger le patrimoine du Canada
- ! appuyer les moyens d'expression canadiens et l'accès à nos espaces communs
- ! encourager la participation et la contribution à la société canadienne
- ! se mettre davantage à l'écoute de la population.

Le Ministère est également déterminé à chercher des solutions novatrices qui répondent aux besoins d'une société en pleine mutation. Ses stratégies viennent appuyer le programme qui favorise la préparation du futur par l'investissement dans le savoir, l'éducation et l'innovation.

Organisation et composition des programmes

En 1997-1998, le Ministère a instauré une nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Parcs Canada a cependant fait exception, ayant été autorisé à reporter l'instauration de la nouvelle structure jusqu'à ce que la loi créant l'Agence canadienne des parcs ait été adoptée.

La structure de planification adoptée comprend deux programmes : Patrimoine canadien et Parcs Canada. Le programme Patrimoine canadien se compose de trois secteurs d'activité : Développement culturel et patrimoine, Identité canadienne et Gestion intégrée; Parcs Canada conserve quant à lui ses trois activités : Exploitation, Aménagement et Gestion du programme et services techniques.

Programme Patrimoine canadien	
Secteurs d'activités	Gammes de produits et services
Développement culturel et patrimoine	Radiodiffusion Industries culturelles Arts Patrimoine
Identité canadienne	Langues officielles Identité canadienne Multiculturalisme Sport
Gestion intégrée	
Programme Parcs Canada	
Activités	
Exploitation Aménagement Gestion du programme et services techniques	

À la suite d'une réorganisation, on a confié à cinq sous-ministres adjoints la responsabilité de gérer le programme Patrimoine canadien; quant au programme Parcs Canada, il relève d'un sous-ministre adjoint. Le diagramme en page 37 décrit les liens qui existent entre la structure des programmes et l'organisation du Ministère.

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes par programme				
Patrimoine canadien	789,1	719,4	693,1	678,8
Parcs Canada	393,3	358,9	352,2	346,8
	1 182,4	1 078,3	1 045,3	1025,6
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	72,0	74,0	75,4	75,7
Dépenses nettes par programme	1 110,4	1 004,3	969,9	949,9
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le Trésor	51,0	51,5	52,0	52,0
<i>Plus</i> : Dépenses non budgétaires	10,8	0,01	0,01	0,01
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères	37,8	37,8	37,8	37,8
Coût net du Ministère	1 108,0	990,6	955,7	935,7

* Représente les prévisions les plus exactes possibles des dépenses d'ici la fin de l'exercice.
 Note: Les dépenses prévues comprennent la somme de 33 millions de dollars pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. Les détails et la conception de ces initiatives devront être approuvés par le Cabinet.

2. Détails par programme

Résumé des plans et priorités ministériels

Pour donner aux Cana-diens et Canadiennes :

Le Ministère entend adopter les stratégies suivantes :

Une fierté accrue à l'égard du Canada

- Organiser des activités qui soulignent des événements marquants et des réalisations nationales, et créer des programmes spéciaux afin de marquer le nouveau millénaire.
- Favoriser le développement d'athlètes et d'entraîneurs de haut niveau.
- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle dans toutes les régions du pays et promouvoir l'importance de la dualité linguistique à titre d'élément intégral de l'expérience canadienne.
- Encourager un plus grand dialogue entre les Canadiens et Canadiennes et aider les jeunes à mieux connaître leur pays grâce aux échanges et aux expériences de travail dans les parcs nationaux, dans les établissements culturels et patrimoniaux, dans le secteur des langues officielles et dans d'autres domaines.
- Encourager les Canadiens et Canadiennes à reconnaître et à respecter la diversité du pays de façon à ce qu'ils éprouvent tous, quel que soit leur milieu, un sentiment d'appartenance au Canada.

Le développement économique et la prospérité du Canada

- Commercialiser les divers produits culturels et patrimoniaux du Canada et le savoir-faire du pays relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement dans la langue seconde ainsi qu'aux industries langagières.
- Élaborer une stratégie du tourisme axée sur la promotion des points d'intérêt canadiens liés à la nature, à la culture, à l'histoire, à l'identité et au sport.

La protection du patrimoine canadien

- Travailler à l'achèvement du réseau de parcs nationaux et développer celui des lieux historiques nationaux.
- Adopter une approche cohérente pour ce qui est de la gestion du patrimoine canadien et accroître l'information disponible sur support électronique.
- Appuyer les efforts de préservation des langues autochtones pour les générations futures.

Un accès aux moyens d'expression canadiens et à nos espaces communs

- Appuyer la création, la production, la diffusion et la préservation du contenu culturel canadien afin d'assurer une forte présence canadienne dans les médias classiques et nouveaux.
 - Financer la production d'émissions télévisuelles par le truchement du Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes.
 - Fournir de l'aide pour la commercialisation et la distribution des livres et des périodiques canadiens.
 - Revoir la politique canadienne relative aux longs métrages, du scénario jusqu'à la projection.
- Appuyer l'élaboration des instruments nécessaires à la défense des objectifs liés à la culture et à la souveraineté dans ce domaine, lors des négociations sur le commerce et l'investissement.

Une participation et une contribution à la société canadienne

- Appuyer les efforts visant à faire en sorte que les Canadiens tirent pleinement profit des avantages offerts par une société et une économie fondées sur l'information.
- Accroître la capacité des communautés de langue officielle de contribuer pleinement à la société canadienne grâce à la collaboration accrue entre les ministères fédéraux, aux ententes intergouvernementales et aux ententes Canada-communauté.
- Sensibiliser la population aux droits de la personne et à l'importance de lutter contre la discrimination raciale de façon à assurer la participation entière de tous les citoyens à la société canadienne.
- Appuyer la pleine participation des peuples autochtones vivant hors des réserves, en particulier les jeunes Autochtones.

Un gouvernement plus réceptif

- Établir l'Agence canadienne des parcs.
- Renforcer les partenariats au sein et à l'extérieur de l'administration fédérale en vue de réaliser le programme général du gouvernement.
- Mettre en oeuvre le plan La Relève afin d'assurer la productivité, le développement durable et la souplesse des ressources humaines.
- Mieux utiliser les nouvelles technologies afin d'assurer aux Canadiens et Canadiennes des services efficaces.

Programme Patrimoine canadien

Objectif du programme

Bâtir une société forte à laquelle les Canadiens et Canadiennes participent, qui exprime ses valeurs et est fière de son patrimoine.

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Radiodiffusion	108,1	127,5	127,5	127,5
Industries culturelles*	109,3	93,1	93,1	93,4
Arts	23,7	22,2	22,2	22,2
Patrimoine	29,7	28,6	25,0	25,0
	270,8	271,4	267,8	268,1
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	1,8	2,2	2,2	2,2
Total des dépenses nettes	269,0	269,2	265,6	265,9
Dépenses non budgétaires	10,8	0,01	0,01	0,01

* Les dépenses prévues comprennent la somme de 3 millions de dollars pour le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. Les détails et la conception de ces initiatives doivent être approuvés par le Cabinet.

Objectif du secteur d'activité

Favoriser un environnement où les produits et services des arts, du patrimoine, des industries culturelles et de la radiodiffusion du Canada sont créés, produits, commercialisés, préservés et présentés à divers auditoires au pays et à l'étranger, contribuant ainsi à la croissance économique, sociale et culturelle du Canada.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

La mondialisation et la libéralisation des échanges, jointes à l'influence et à la portée de plus en plus grandes des technologies de communication, offrent aux Canadiens et

Canadiennes des possibilités de commerce international et de communication des valeurs canadiennes au monde entier. Mais en même temps, elles exercent sur le Canada des pressions pour que ce dernier harmonise ses politiques culturelles avec celles de ses principaux partenaires commerciaux. Ces facteurs agissent sur les stratégies et sur les instruments utilisés par le Canada pour assurer un vaste choix de produits culturels canadiens sur le marché intérieur de même que la promotion de ces produits sur la scène internationale.

Parallèlement, la position de force du Canada évolue vers une économie fondée sur le savoir, dans laquelle les secteurs des arts, du patrimoine, de la culture, du sport et des loisirs jouent un rôle de plus en plus important. Selon les estimations préliminaires révisées de Statistique Canada, en 1994, les retombées économiques directes des industries et des activités culturelles ont totalisé 21,9 milliards de dollars, (ou 2,9 % du produit intérieur brut qui a affiché une croissance de 8,2 % depuis 1989-1990), et ont contribué au maintien de 700 000 emplois à temps plein et à temps partiel (5,2 % du total des emplois au Canada en 1994). De plus, les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien et les activités et événements connexes comptent pour une large proportion des 41,8 milliards de dollars dépensés par les touristes au Canada en 1996. Avec une croissance prévue de 45 % entre 1991 et 2005, les secteurs des arts, de la culture, du sport et des loisirs se classeront au deuxième rang pour la rapidité de croissance dans le domaine de l'emploi. Pour réaliser cette croissance et la maintenir, les efforts devront s'accroître dans les domaines suivants : culture numérique, créativité, entrepreneuriat et innovation. Il faudra également trouver de nouvelles manières de faire participer la population.

Par ailleurs, les organismes voués aux arts et à la culture continuent de souffrir d'un manque de moyens financiers, en particulier dans le contexte d'une demande croissante pour du contenu canadien. Ils font face à une concurrence de plus en plus importante de la part de produits culturels étrangers présentés sur Internet, par les canaux spécialisés de télévision et les nouveaux cinémas multiplex, sans oublier la concurrence provenant des nouvelles formes de produits culturels issus de l'application des nouvelles technologies, du multimédia ou des nouvelles industries médiatiques. Les nouvelles technologies exigent de nouvelles dépenses de la part des industries culturelles traditionnelles, mais la rentabilité reste à prouver. Pour gérer certains de ces enjeux, des partenariats publics et privés ont été formés afin d'associer des tiers à l'exécution, à l'orientation et au financement des programmes.

Résultats escomptés à long terme

- ! La création, la production, la distribution, la préservation et la consommation de produits culturels et patrimoniaux canadiens.
- ! La reconnaissance nationale et internationale et l'acceptation des créations culturelles et collections patrimoniales canadiennes.
- ! L'appui du modèle canadien de promotion et de soutien de la diversité culturelle dans les tribunes internationales pertinentes.

La section qui suit met en évidence les plans et les stratégies clés par gamme de produits et de services. Les résultats attendus de la gamme des produits et services de la Radiodiffusion, des Industries culturelles, des Arts et du Patrimoine contribuent à réaliser les objectifs fixés pour le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine.

Plans et stratégies clés de la Radiodiffusion

Choix, moyens d'expression et contenu canadiens - Au cours de la période de planification, le Ministère prendra en compte les besoins du système de radiodiffusion canadien, public et privé, et soutiendra l'accroissement du contenu canadien dans tous les services de médias essentiels. Des mécanismes de soutien, comme le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (FTCPEC), accroîtront la programmation télévisuelle, en quantité et en qualité. Le Ministère préconisera également le recours à de nouveaux partenariats, créera de nouveaux débouchés et stimulera les marchés afin de vendre la programmation, les services spécialisés et la technologie de radiodiffusion-distribution du Canada.

Le Ministère, de concert avec Television Northern Canada, coordonnera le passage de l'état de dépendance par rapport aux programmes fédéraux à l'autosuffisance, tout en assurant la prestation continue de services de radiodiffusion dans le Nord canadien. Il encouragera la participation active des radiodiffuseurs autochtones au monde de l'information afin de donner aux citoyens autochtones et du Nord accès à des services comme la formation à distance, l'éducation permanente, les services médicaux et le commerce électronique.

Convergence de la radiodiffusion et des télécommunications - Le Ministère surveillera la mise en oeuvre de la politique de convergence de 1996 afin de veiller au respect, par l'industrie, d'une concurrence loyale et soutenable entre les entreprises de téléphonie et de câblodistribution et au principe de la contribution au développement du contenu canadien. À partir de 1999-2000, le Ministère fournira un soutien à l'implantation de la radio et de la télévision numériques au Canada et s'assurera que le secteur de la radiodiffusion reste concurrentiel dans un environnement de plus en plus axé sur la technologie numérique.

La radiodiffusion et l'autoroute de l'information dans la société canadienne - Le Ministère élaborera, de concert avec Industrie Canada, une stratégie d'accès nationale, selon la recommandation du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information. Cette initiative respecte le principe selon lequel les Canadiens et Canadiennes, à titre de citoyens et de consommateurs, devraient pouvoir participer pleinement à la société infoculturelle naissante et en tirer, de façon équitable, tous les avantages. Ces efforts viennent compléter les grands objectifs du gouvernement visant à favoriser l'apprentissage permanent, à accroître la cohésion sociale et à faire du Canada le pays le plus connecté au monde. Le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et des organismes internationaux, se penchera sur le problème de la diffusion de propagande

haineuse et d'autres documents inconvenants sur l'autoroute de l'information. Il sensibilisera également le public à l'incidence, dans la société, de la violence dans les médias et contribuera à l'élaboration d'une programmation non violente de qualité pour les enfants.

Résultats escomptés

- ! Un contenu canadien de qualité et la présence de voies canadiennes pour un choix véritable en radiodiffusion et dans la nouvelle société infoculturelle.
- ! Un environnement qui assure la contribution juste et équitable des radiodiffuseurs publics et privés canadiens à la réalisation des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*.
- ! Un système de radiodiffusion qui renforce les buts sociaux, culturels et économiques lesquels reflètent la diversité de la société et les valeurs des Canadiens et Canadiennes.

Plans et stratégies clés des Industries culturelles

Appui aux industries culturelles - Le Ministère examinera ses politiques et ses programmes de soutien du long métrage, de l'édition du livre et de l'édition du périodique pour déterminer comment atteindre plus efficacement les objectifs des politiques et améliorer l'exécution des programmes. Il en fera de même en ce qui concerne l'industrie de l'enregistrement sonore et élaborera un plan d'action pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'avenir de l'industrie canadienne de la musique. En outre, le Ministère procédera à une étude de faisabilité pour déterminer s'il est possible de créer une société d'édition indépendante et administrera des programmes de soutien destinés au secteur de l'édition.

Création, production et distribution - Le Ministère élaborera une stratégie globale ainsi que des mesures structurelles précises afin de stimuler la production et la distribution de nouveaux produits et services culturels et patrimoniaux multimédias, entre autres des produits culturels qui racontent l'histoire canadienne et reflètent notre diversité culturelle. Le Ministère envisagera la reconduction du Fonds de développement des industries culturelles et de nouvelles approches de financement qui donneront aux organismes culturels un accès élargi au financement de leurs projets. L'examen de la politique du film identifiera des mesures qui permettront à l'industrie canadienne de bien se positionner pour le prochain siècle. Le Ministère participera également aux négociations de traités de coproduction et à la mise sur pied de commissions mixtes avec d'autres pays. De concert avec les industries et les centres de recherche de pointe, il encouragera la conclusion de nouvelles alliances stratégiques afin de poursuivre l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recherche et de développement technologiques, en vue d'ouvrir de nouvelles voies aux créateurs et de fournir de meilleurs canaux de distribution.

Promotion des produits culturels canadiens - Le Ministère, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, conclura des alliances, au pays et à l'étranger, en vue de faire valoir les produits culturels canadiens à l'échelle internationale.

Stratégie de défense des intérêts culturels - Le Ministère aidera à mieux faire comprendre, à la communauté internationale, la politique culturelle du Canada qui fait valoir et soutient la diversité culturelle, au sein du pays et entre les nations, et met l'accent sur la souveraineté canadienne.

Droit d'auteur - En 1997, le Ministère a signé deux nouveaux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), soit le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Dans le contexte de la phase III de la réforme, le Ministère, en collaboration avec Industrie Canada, alignera la législation canadienne visant le droit d'auteur sur les dispositions des traités, et abordera les autres questions de droits d'auteur qui sont en suspens. Plusieurs des modifications, qui prendront en compte le nouvel environnement des communications, viseront à bonifier la protection et les mesures incitatives en ce qui concerne les producteurs, les créateurs et les artistes-interprètes canadiens et à accroître la rémunération des créateurs et des artistes-interprètes canadiens.

Industries culturelles viables - De concert avec Industrie Canada, le Ministère révisera les directives en matière d'investissement afin d'accroître l'apport de capitaux étrangers dans le secteur culturel canadien et d'affermir la position des entreprises canadiennes. Il adaptera les politiques et les programmes en fonction de l'évolution des marchés, du contexte économique et des normes de l'industrie, afin de renforcer les aspects création et distribution des industries culturelles et d'accroître leurs profils de promotion et de mise en marché.

Résultats escomptés

- ! Des industries culturelles qui créent, produisent, distribuent et commercialisent des produits canadiens.
- ! Un régime de droits des créateurs qui soutient le développement de produits culturels canadiens tout en respectant les obligations internationales du Canada en matière de droits des créateurs.

Plans et stratégies clés des Arts

Stabilité financière et autonomie des organismes à vocation artistique - Le Ministère fournira une aide financière aux organismes à vocation artistique afin de soutenir le processus créatif et son expression sous diverses formes. Il collaborera avec le Conseil des Arts pour appuyer de nouveaux travaux artistiques qui souligneront le début du millénaire. Il contribuera à l'établissement de fonds de stabilisation pour les arts, de concert avec le secteur privé et le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec. Le Ministère envisagera de nouveaux mécanismes de financement pour encourager l'apport d'un soutien privé, individuel et collectif aux arts. Le Programme national de formation dans le secteur des arts, dans sa nouvelle version, assurera le maintien d'un mécanisme de soutien au financement à long terme de la formation essentielle, à l'appui de l'excellence canadienne.

Innovation au sein de la communauté artistique - Le Ministère continuera de mettre sur pied des initiatives visant à aider le secteur artistique et culturel à relever les défis que posent les changements technologiques constants, dans des domaines comme la création, la distribution, la diffusion et la gestion. Ces initiatives engloberont une politique sur l'utilisation de la nouvelle technologie, une stratégie de développement des ressources humaines en ce qui concerne les nouveaux médias et la communication, aux artistes utilisant de nouveaux médias, de renseignements sur le recours aux stimulants fiscaux.

Élargissement du public - Le Ministère s'emploiera, avec des partenaires, à présenter les meilleures réalisations artistiques et culturelles canadiennes, au pays et dans les manifestations internationales comme les festivals, les forums d'échange et les tournées d'artistes. Il favorisera la visibilité et la présence du talent et du savoir-faire canadiens, sur la scène nationale et internationale, en participant notamment à la Commission internationale du théâtre francophone, en vue de faire valoir le théâtre canadien-français et en fournissant un soutien aux activités théâtrales en langue française avec des minorités francophones.

Le Ministère examinera le Programme d'initiatives culturelles en vue d'élargir l'accès aux artistes professionnels canadiens, dont ceux qui ont des origines culturelles différentes, d'accroître la présence d'artistes professionnels canadiens dans les festivals et lors de manifestations artistiques spéciales et de fournir un soutien aux initiatives visant l'amélioration des pratiques de gestion et l'élargissement des publics dont ceux composés de Canadiens et Canadiennes de toutes les origines. Il continuera de fournir un soutien au Centre des arts de la Confédération et d'assurer que les services et programmes du Centre reflètent la dualité linguistique du Canada.

En collaboration avec la Commission canadienne du tourisme, l'Équipe du tourisme autochtone Canada et d'autres partenaires, le Ministère s'emploiera à créer et à mettre en valeur des activités touristiques centrées sur des lieux et des événements liés à notre patrimoine naturel et culturel, y compris ceux qui rappellent des événements et des personnalités autochtones, ainsi qu'à jeter les bases d'une action concertée avec l'industrie du tourisme, en vue de contribuer à la stabilité et à la croissance des entreprises culturelles.

Résultats escomptés

- ! Stabilité financière à long terme et autonomie accrue des organismes à vocation artistique.
- ! Excellence et innovation dans le milieu artistique.
- ! Auditories et possibilités pour les organismes canadiens à vocation artistique et culturelle.

Plans et stratégies clés du Patrimoine

Préservation, promotion et gestion du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale - Le Ministère fera valoir une approche plus cohérente en ce qui concerne le soin et la gestion du patrimoine canadien afin d'en assurer la protection à long terme. Il continuera de collaborer avec le réseau de musées canadiens qui s'emploie à préserver, à promouvoir et à gérer des collections d'importance nationale. Le Ministère poursuivra activement ses efforts avec la communauté patrimoniale en vue de la préservation des aspects matériels et immatériels du patrimoine canadien, comme les économusées et le développement muséal autochtone. Il fournira également un soutien aux projets qui favorisent la préservation du legs audiovisuel canadien, qui en élargissent l'accès et qui misent sur la production de recettes tirées de l'utilisation des collections.

Le Ministère continuera de favoriser les stimulants fiscaux et les mesures qui incitent au don d'importants objets à valeur patrimoniale aux musées, aux galeries, aux archives et aux bibliothèques du Canada. Il mettra également en application des règlements et des mécanismes d'ensemble à jour en vue d'encourager la conservation au Canada d'importants spécimens du patrimoine culturel national. Le fait de fournir un soutien à l'acquisition de biens culturels revêtant un intérêt exceptionnel et une importance nationale et à la conservation au Canada d'importants spécimens du patrimoine culturel, historique et scientifique de la nation se traduira par l'enrichissement des collections canadiennes. Au Canada, le Ministère contribuera au respect des obligations internationales visant le mouvement transfrontalier de biens culturels.

Le Ministère, de concert avec les établissements à vocation patrimoniale, verra à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les musées et à élargir l'éventail d'information disponible sous forme électronique, afin d'assurer l'accès d'un plus large

public aux collections muséales canadiennes. Les recommandations du Groupe de travail fédéral sur la numérisation seront traitées dans ce contexte.

Grâce au programme Jeunesse Canada au travail, le Ministère fera découvrir aux Canadiens et Canadiennes leur patrimoine historique et culturel, en appuyant des projets qui offrent à la jeunesse canadienne l'occasion d'acquérir toutes sortes d'expérience de travail dans les établissements voués au patrimoine.

Usage et accès - Le Ministère examinera des moyens de rendre accessibles et de promouvoir, au Canada et à l'étranger, les collections artistiques, les produits culturels, les collections patrimoniales, les artefacts et les reproductions, notamment par la diffusion de collections patrimoniales. Il se penchera sur la faisabilité d'appliquer un régime de compensation.

Le Ministère fournira une aide financière aux musées non fédéraux afin de mettre en oeuvre la politique des musées du Canada à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Il examinera le Programme d'aide aux musées en vue de faire une utilisation plus efficace de ses ressources, à l'appui des objectifs visant l'accès et les échanges de jeunes.

Normes d'excellence des collections - Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et l'Institut canadien de conservation (ICC) favoriseront l'élaboration de normes nationales en ce qui concerne l'information sur les collections patrimoniales et la préservation de ces dernières. Ces normes prendront en compte les obligations internationales du Canada et ses exigences particulières. Le RCIP incitera les institutions à une saine gestion de l'information muséale, dans un cadre d'utilisation numérique afin que le public tire profit d'un accès intégré aux collections numérisées des musées canadiens. L'ICC diffusera des connaissances sur la conservation et fournira des services spécialisés aux établissements à vocation patrimoniale afin d'améliorer les pratiques et les conditions de conservation des collections patrimoniales canadiennes.

Résultats escomptés

- ! Accès et agrément tiré des collections patrimoniales.
- ! Collections patrimoniales répondant aux normes d'excellence.
- ! Innovation et collaboration pour la préservation, la promotion et la gestion des répertoires nationaux et des ressources.

Secteur d'activité Identité canadienne

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Langues officielles	250,9	209,5	192,3	192,3
Identité canadienne*	78,6	98,4	96,3	93,9
Multiculturalisme	31,0	26,3	25,7	25,4
Sport	68,5	62,1	62,9	51,8
Total des dépenses nettes	429,0	396,3	377,2	363,4

* Les dépenses prévues de Identité canadienne comprennent la somme de 30 millions de dollars pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain et les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones. Les détails et la conception de ces initiatives doivent être approuvés par le Cabinet.

Objectif du secteur d'activité

Aider les Canadiens et les Canadiennes à reconnaître et à célébrer leur identité commune et accroître leur capacité de contribuer à la société canadienne.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

À mesure que le Canada grandit et acquiert de la maturité en tant que pays, il se préoccupe de questions d'unité et de diversité, et cherche à favoriser l'expression de son identité. La lutte pour l'intégration d'une identité canadienne au sein d'une société de plus en plus diversifiée, planétaire et axée sur l'information continue à poser de nouveaux défis au secteur d'activité de l'Identité canadienne. De nombreuses collectivités, notamment les Autochtones qui vivent hors des réserves, les communautés visibles et les minorités de langue officielle, se heurtent à des obstacles qui entravent leur participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays. Les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes bénévoles sont des partenaires clés du gouvernement pour l'amélioration de la société canadienne.

Les Canadiens et Canadiennes montrent toujours beaucoup d'intérêt pour l'identité et les réalisations canadiennes. Leurs objectifs d'excellence dans le domaine du sport demeurent élevés malgré la réduction des dépenses du gouvernement à ce chapitre. Les contraintes de financement concernant les programmes d'appui aux langues officielles augmentent.

Des événements marquants, comme les Jeux du Canada, le millénaire et l'accueil de jeux internationaux de haute performance, permettront au gouvernement de promouvoir les valeurs, les réalisations et les buts communs du Canada.

Résultats escomptés à long terme

- ! Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent et apprécient leur identité, leurs réalisations et leur excellence.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes ont les moyens de participer pleinement à la société canadienne et d'y contribuer.

La section qui suit met en évidence les plans et les stratégies clés, par gamme de produits et de services. Les résultats attendus des produits et services des Langues officielles, de l'Identité canadienne, du Multiculturalisme et du Sport contribuent à réaliser les objectifs fixés pour le secteur d'activité Identité canadienne.

Plans et stratégies clés des Langues officielles

Collaboration intergouvernementale - Le Ministère continuera d'assurer la présence, partout au Canada, des communautés de langue officielle et de promouvoir l'importance de la dualité linguistique, qui constitue un élément essentiel de la réalité canadienne. Il continuera d'appuyer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la prestation d'un enseignement de qualité des langues secondes, et ce, à tous les niveaux, grâce à un nouveau protocole quinquennal avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui devrait être suivi d'ententes bilatérales conclues avec la totalité des provinces et des territoires.

Le Ministère poursuivra son action avec les provinces et territoires afin d'aider les conseils scolaires des minorités linguistiques à offrir à leur clientèle une éducation de qualité comparable à celle dont jouit la majorité (dans l'esprit de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*). Ces conseils seront aussi en mesure de créer un réseau d'établissements postsecondaires de langue française en recourant aux nouvelles technologies. Au cours des deux prochaines années, le Ministère négociera aussi le renouvellement d'ententes intergouvernementales visant à fournir des services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité et à promouvoir la dualité linguistique.

Vitalité des communautés minoritaires de langue officielle - Le Ministère apporte un appui direct pour l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones. Il continuera à appuyer l'accès des communautés minoritaires de langue officielle aux moyens de communication. Il permettra l'élaboration d'initiatives additionnelles, comme le renforcement de certaines mesures de la SRC/CBC, et une présence accrue du français sur l'autoroute de l'information, tant sur le plan du contenu que celui de l'accès.

Le Ministère applique les articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* afin de renforcer l'effet des institutions fédérales sur le développement des communautés minoritaires de langue officielle. Au cours de la période de planification visée, le Ministère s'assurera en priorité que des initiatives concrètes d'appui à ces communautés soient développées dans les secteurs clés de la technologie de l'information, de la culture, du développement économique et du développement des ressources humaines.

Promotion et dialogue - Le Ministère fera la promotion de la Francophonie canadienne en tant que partie intégrante de l'identité canadienne, la francophonie constituant un atout pour le Canada. Dans le contexte du Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Moncton en 1999, il appuiera l'organisation d'une série de manifestations culturelles et promotionnelles. En outre, le Ministère continuera à offrir des possibilités d'échanges linguistiques et d'emplois par l'entremise du programme Jeunesse Canada au travail de même que par d'autres programmes qui permettent aux jeunes de faire l'expérience de la dualité linguistique.

Le Ministère mettra en œuvre, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, une stratégie globale de commercialisation visant à accroître, sur la scène internationale, la présence des industries canadiennes dans le domaine langagier et de l'enseignement de langues secondes.

Résultats escomptés

- ! Les Canadiens et Canadiennes sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques, saisissant les occasions d'apprendre une langue officielle seconde, de découvrir et d'apprécier les avantages économiques, sociaux et culturels de notre dualité linguistique.
- ! Les communautés minoritaires de langue officielle contribuent pleinement à l'épanouissement de la société canadienne par le truchement du développement économique, social et culturel axé sur la collectivité, ainsi que par l'accès équitable (grâce à la collaboration fédérale-provinciale) à une éducation et à une formation de qualité, et à des services gouvernementaux provinciaux ou territoriaux de premier plan.

Plans et stratégies clés de l'Identité canadienne

Célébration des réalisations et de l'identité canadiennes - Le Ministère fait la promotion des symboles canadiens et soutient l'intérêt porté aux traditions et aux réalisations canadiennes, comme la *Charte canadienne des droits et libertés*, la dualité linguistique et la diversité culturelle.

Le Ministère forme des partenariats en vue de la célébration de la Fête du Canada, de la semaine Le Canada en fête, de la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine, du Jour du drapeau national du Canada, de la Semaine nationale de l'action bénévole, de la Journée

nationale des Autochtones, ainsi que d'activités spéciales qui renforcent le sentiment d'idéal et de fierté partagés. Ces festivités donnent aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de souligner les grands événements qui ont façonné ce pays et d'apprécier la contribution de nombreuses cultures au tissu social du Canada.

Comprendre le Canada et les Canadiens et Canadiennes - Au moyen des programmes Participation jeunesse, ainsi que de projets technologiques novateurs, le Ministère aidera les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes à participer à des échanges (voyages, travail) et à des forums nationaux qui leur permettront de mieux se connaître et d'en apprendre davantage sur leur pays.

Participation à la vie de la société canadienne - Le Ministère fera valoir les divers éléments qu'englobe l'identité canadienne afin de s'assurer que toutes les activités ayant trait à l'identité ont un même centre d'intérêt et appuient la participation communautaire. Le Ministère incitera les établissements publics et privés à concevoir des stratégies et des activités pour encourager la participation des citoyens. Il suscitera un débat public sur les droits et les responsabilités des citoyens en vue de renseigner les Canadiens et les Canadiennes, et en particulier les jeunes, sur les connaissances, les compétences et les aptitudes attendues d'un citoyen responsable. Le Ministère encouragera le secteur de l'action bénévole à jouer un rôle plus important dans la société canadienne, surtout dans la définition des priorités nationales.

Sensibilisation aux droits de la personne - Le Ministère élargira les possibilités, pour les Canadiens et les Canadiennes, de faire progresser les droits de la personne au pays. Il dirigera les activités fédérales commémorant le 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies* afin de faire mieux connaître aux Canadiens et Canadiennes le rôle important qu'a joué le Canada dans l'élaboration de cette déclaration. Par l'intermédiaire de la campagne *Credo*, le Ministère lancera un défi aux jeunes Canadiens et Canadiennes, celui de définir leur conception des droits de la personne et de jouer un rôle dans l'élaboration des prochains débats portant sur les questions liées aux droits de la personne. Le Ministère coordonne les rapports fédéraux-provinciaux/territoriaux sur les progrès accomplis par le Canada dans le respect de ses obligations, aux termes de la déclaration des Nations Unies et d'autres instruments internationaux visant les droits de la personne. Il fournit également un soutien financier à des causes types concernant les langues officielles et les droits à l'égalité garantis par la Constitution du Canada.

Participation des Autochtones en milieu urbain et hors réserves - Le Ministère donne, d'un bout à l'autre du Canada, un appui aux centres qui fournissent des services culturels et sociaux aux peuples autochtones en milieu urbain. Il soutient également les organismes autochtones et provinciaux-territoriaux dans leur recherche de solutions aux problèmes qui influent sur le bien-être des femmes et des collectivités autochtones. De plus, il aide les entreprises de communications à produire et à diffuser, dans le Nord, une programmation en dix-sept langues autochtones.

Le Ministère cherchera des moyens d'aider les peuples autochtones à établir un réseau de centres urbains pour jeunes Autochtones afin d'améliorer chez ces derniers la réussite scolaire, la participation au marché du travail, les pratiques en matière d'hygiène et la prévention du suicide. Il cherchera également des moyens d'aider à établir, de concert avec les peuples autochtones, un programme visant à préserver, à protéger et à enseigner les langues autochtones et à assurer leur survie pour les générations futures. Un appui est offert au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest pour assurer la protection des langues autochtones. Ces langues, pour la plupart uniques au Canada, sont à la base de la survie culturelle des peuples autochtones.

Résultats escomptés

- ! Les Canadiens et les Canadiennes célèbrent leurs réalisations et leur identité.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes apprennent à se connaître et à connaître leur pays.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes participent activement aux affaires du pays et apportent une contribution à tous les secteurs de la vie canadienne.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes approfondissent leur compréhension du rôle et de la fonction des droits de la personne dans la vie canadienne.
- ! Les Autochtones en milieu urbain et hors des réserves sont en mesure de définir et d'aborder les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques affectant leur vie.

Plans et stratégies clés du Multiculturalisme

Une société cohésive, ouverte à tous - Reconnaissant l'importance d'édifier une nation multiculturelle, le Gouvernement a nommé la Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) pour appuyer la Ministre dans ce domaine.

Les nouvelles orientations données au programme du multiculturalisme mettent l'accent sur trois objectifs fondamentaux : l'identité, la participation des citoyens et la justice sociale. Le Ministère formera des partenariats afin d'élaborer des modèles de collaboration pour la lutte contre le racisme systémique. Il effectuera des recherches sur la diversité et élargira son cercle de partenaires parmi les entreprises et les médias afin d'élaborer des stratégies pour s'attaquer à la discrimination systémique.

Le Ministère incitera les institutions fédérales et les institutions publiques à assumer leurs responsabilités d'une manière sensible et réceptive à la réalité multiculturelle du Canada. Il veillera à ce que les institutions fédérales incorporent les questions de diversité dans les politiques et programmes nationaux, conformément à leurs obligations aux termes de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Grâce à des symboles et à des images faciles à reconnaître, la Campagne du 21 mars renforcera le message de cohésion sociale et de nation pluraliste et ouverte à tous. Le programme d'éducation multiculturelle et antiraciste renforcera la détermination des particuliers à prendre des mesures pour éliminer la discrimination raciale. Des réseaux de groupes de jeunes élaboreront des projets liés aux Défis du Millénaire et appuieront la Campagne, en particulier en participant au Concours national de vidéos « Mettons fin au racisme ». Le Ministère recherchera également des promoteurs de la Campagne, dans le but d'en accroître la visibilité et d'accentuer la signification profonde de la journée.

En 1998-1999, le Ministère dirigera une initiative pangouvernementale visant la mise en application d'un plan d'action coordonné contre les crimes haineux et les activités motivées par les préjugés. En outre, il élaborera, à l'intention des jeunes, des ressources multimédias et Internet conçues pour montrer comment reconnaître la propagande haineuse sur l'Internet et y réagir.

Résultats escomptés

- ! Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent et respectent la diversité des cultures du Canada et leurs institutions la reflètent; ainsi les gens de toutes origines éprouvent un sentiment d'appartenance et d'attachement envers le Canada.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes ont à la fois la possibilité et la capacité de participer au façonnement de l'avenir de leurs collectivités et de leur pays.
- ! Le Canada accueille des gens de toutes origines, assure un traitement juste et équitable de chacun, et respecte leur dignité.

Plans et stratégies clés du Sport

Promotion de l'excellence - À l'aide des fonds fédéraux, le Ministère s'attachera à aider les athlètes exceptionnels, y compris les athlètes handicapés, les athlètes féminins, les athlètes autochtones et les entraîneurs, en créant des installations d'entraînement de niveau mondial pour permettre aux athlètes canadiens de calibre international d'exceller lors des compétitions internationales les plus importantes, notamment les championnats mondiaux, les grands jeux et les manifestations sportives internationales.

De plus, il y aura une aide additionnelle pour les participants aux Jeux paralympiques et aux athlètes d'élite dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes. Une aide accrue sera accordée à l'embauche et au perfectionnement professionnel des entraîneurs. Le Ministère s'attaquera aux questions liées aux sports d'équipe pour que les athlètes fassent meilleure figure aux compétitions internationales et aux grands jeux. Pour créer des liens entre les programmes nationaux et provinciaux d'entraînement, le Ministère travaillera à élargir le réseau de centres sportifs nationaux de manière à englober Vancouver (1998), Toronto (1998) et la région de l'Atlantique (1999).

Jeux du Canada - Le sport, ferment d'unité - Les Jeux du Canada permettent aux jeunes Canadiens et Canadiennes de se mesurer à des athlètes d'autres provinces et territoires, de s'initier à la diversité canadienne et de nouer de nouvelles amitiés. Avec les Jeux du Canada qui se tiendront à Corner Brook en 1999 et à London en 2001, le Ministère aidera à rapprocher les Canadiens et Canadiennes dans un esprit d'excellence, de compétition, d'amitié, et d'unité. La Maison du Canada sur le site des Jeux offre un lieu de rencontre et un centre d'information aux participants, aux familles et aux spectateurs; elle leur permet de mieux connaître le Canada, son peuple, sa culture et son territoire. Les collectivités hôtes bénéficient d'une revitalisation régionale, d'une publicité nationale et d'une augmentation du tourisme durant la tenue des Jeux. En outre, elles se retrouvent ensuite avec des installations sportives de qualité supérieure qu'elles continueront à utiliser, ainsi qu'avec un groupe de bénévoles expérimentés auxquels elles pourront faire appel lors de futures activités communautaires. Le Ministère explorera les possibilités d'élargir les Jeux du Canada et d'en stabiliser le financement.

Jeux internationaux - Le Ministère contribuera aux missions des jeux et guidera la participation du gouvernement fédéral aux Jeux du Commonwealth (1998), aux Jeux d'hiver de l'Arctique (1998), aux Jeux panaméricains (1999), aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (2000), aux Jeux olympiques et paralympiques d'été (2000) et aux IV^e Jeux de la Francophonie (2001). Il examinera la stratégie à long terme d'appui aux grands jeux qui ont lieu au Canada.

Le système sportif canadien - Le Ministère appuie l'expansion du réseau sportif canadien pour créer des occasions valables sur les plans technique et éthique de faire du sport. Il fera valoir les valeurs inhérentes du sport, notamment l'aspiration à l'excellence et à la justice, dans un environnement éthique et sans drogue. Le Ministère exercera son influence afin de rendre la pratique du sport plus accessible et équitable pour les Canadiens et Canadiennes handicapés en réduisant les barrières systémiques à leur participation, et mettra en valeur l'égalité des sexes dans le sport. Le Ministère facilitera l'acquisition de qualités de commandement chez les Autochtones et appuiera d'importantes initiatives visant à favoriser la participation des Autochtones, telles que le Cercle sportif autochtone, les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, les Jeux d'hiver de l'Arctique et d'autres initiatives fédérales-provinciales/territoriales. De plus, il examinera et modifiera la politique concernant la commandite d'activités sportives par des fabricants de produits du tabac et élaborera des stratégies pour inciter le secteur privé à appuyer davantage le sport.

Le Ministère fera connaître à l'échelle internationale les valeurs canadiennes dans le domaine sportif et accroîtra le nombre d'occasions de coopération avec d'autres pays grâce à des ententes avec la France (1996-2000), Cuba (1998), l'Afrique du Sud (1998) et la Grèce (1998).

Résultats escomptés

- ! Excellence et célébration des réalisations dans le sport.
- ! Base de ressources durable pour soutenir un système canadien de sport de haut niveau.
- ! Participation aux sports et aux activités connexes comme élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation.

Secteur d'activité Gestion intégrée

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Gestion intégrée	89,3	51,7	48,1	47,3

Objectif du secteur d'activité

Diriger, orienter et appuyer la prestation des programmes du Ministère afin que celui-ci puisse remplir son mandat et respecter ses obligations en matière de reddition de comptes.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Le secteur d'activité Gestion intégrée comprend les communications, la coordination des politiques et la planification stratégique, l'évaluation de programmes et la vérification interne, les relations intergouvernementales et les événements internationaux. Il englobe aussi les fonctions des services ministériels notamment la correspondance, les ressources humaines, les finances, la technologie de l'information, l'administration et les services juridiques.

Le secteur d'activité fonctionne dans un environnement qui est sensible à : la prolifération des nouvelles technologies, la mondialisation de l'économie et les nouveaux marchés (et leur effet sur le commerce et l'investissement internationaux), l'évolution démographique au Canada, la demande en matière de coordination ou de communication horizontale et la nécessité de répondre aux attentes changeantes des citoyens et des citoyennes sur les plans des résultats et de la responsabilisation gouvernementale dans un climat de restrictions financières continues.

Ce secteur d'activité donne des conseils et fournit des services dans un contexte où la complexité des problèmes augmente, les changements se produisent rapidement et les ressources sont réduites. Compte tenu de sa réputation exceptionnelle dans le domaine des expositions universelles, le Canada se doit d'y être bien représenté. Il est nécessaire de renforcer les liens avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec les partenaires et des tierces parties pour les inciter à participer à la réalisation fructueuse des programmes. Il y a un besoin croissant de contribuer à la poursuite des nouvelles priorités gouvernementales, à savoir la recherche sur la cohésion sociale, le développement humain, la croissance et les problèmes mondiaux. Le secteur

s'attaquera à ces questions tout en protégeant la santé de l'organisation tout entière par la mise en oeuvre de La Relève.

La création de l'Agence canadienne des parcs entraînera de nombreux changements pour le secteur d'activité Gestion intégrée, entre autres la nécessité d'adapter la gestion des ressources humaines, de la technologie de l'information et d'autres services ministériels.

Plans et stratégies clés de la Gestion intégrée

Expositions internationales - Le Ministère se prépare en vue de la participation du Canada à l'Expo 98, à Lisbonne, et à l'Expo 2000, à Hanovre. Il cherchera à former des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, qui verseront des contributions financières et participeront au développement du contenu de la participation canadienne.

Coordination horizontale des politiques - La gestion ponctuelle horizontale prend de plus en plus d'importance dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Pour relever ce défi, le Ministère travaillera à renforcer les réseaux formés avec d'autres ministères et organismes, ainsi que les liens intraministériels. La Gestion intégrée continuera à contribuer aux travaux du Comité interministériel de la politique de recherche, notamment en ce qui concerne les questions de cohésion sociale.

Le Ministère contribue à la réalisation des objectifs fédéraux en matière de développement durable par sa stratégie "Développement durable et patrimoine". Cette stratégie reconnaît non seulement les aspects environnementaux, mais également l'importance de développer les attributs sociaux et culturels en tant que dimension intégrale de cette approche au développement durable.

La Gestion intégrée fournira l'orientation stratégique des relations bilatérales et multilatérales culturelles internationales et assurera la gestion stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales. En outre, les plans comprennent l'élaboration de positions sur un large éventail de questions liées au commerce et à l'investissement, à l'expansion commerciale, ainsi que de grands efforts globaux relatifs aux questions culturelles pour renforcer les alliances stratégiques avec des organismes multilatéraux et des partenaires bilatéraux clés.

Le Ministère favorisera le rayonnement du Canada sur la scène internationale et la valorisation au pays des atouts que nous confère notre dualité linguistique.

En collaboration avec des organismes non gouvernementaux et le secteur privé, le Ministère contribuera, grâce au programme Jeunesse Canada au travail, à la stratégie gouvernementale d'emplois pour les jeunes et donnera à plus de 2 500 jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion d'acquérir des compétences et de l'expérience tout en apprenant à connaître leur pays et leurs concitoyens.

La présence ministérielle est supportée par les bureaux régionaux qui assurent la représentation des intérêts des régions dans l'élaboration des politiques et voient à l'exécution des programmes. Par exemple, la région du Québec travaillera avec l'agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec à l'élaboration d'une stratégie pour le développement économique de la région de Montréal pour les axes industries culturelles et touristiques et le développement économique et social.

Services ministériels - Des processus clés seront examinés en vue de simplifier les produits et de les rendre plus sensibles aux exigences des organismes centraux et des gestionnaires ministériels.

Le Ministère examinera des moyens d'améliorer les mécanismes de prestation existants, y compris l'utilisation de nouvelles technologies et de l'Internet, pour faire la promotion des programmes et des services ministériels. À compter du 1^{er} avril 1998, un nouveau système intégré de gestion financière et du matériel sera mis en place, afin de mieux répondre aux exigences du gouvernement en matière de présentation de l'information financière, par exemple, la comptabilité d'exercice. Le Ministère tient en outre à remplacer les autres systèmes de soutien technologique, y compris ceux utilisés pour la correspondance et les ressources humaines. De plus, il étudiera diverses façons de se procurer les services informatiques qui viennent appuyer la prestation des services à la population. Le Ministère continuera de s'attaquer aux problèmes technologiques liés à l'an 2000, en veillant à l'adoption d'une approche coordonnée à l'échelle ministérielle pour l'évaluation des risques et à la prise des mesures qui s'imposent.

En mettant en oeuvre La Relève, le Ministère adoptera des pratiques novatrices pour garantir une main d'oeuvre productive, renouvelable et souple.

Résultats escomptés à long terme

- ! Gestion stratégique et orientation fonctionnelle efficace de l'information, des ressources et des services pour soutenir les orientations ministérielles et les grands objectifs du gouvernement.
- ! Présence régionale efficace et représentation des intérêts pour soutenir l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes.
- ! Liaison efficace avec d'autres compétences et représentation des intérêts canadiens grâce à des expositions internationales.
- ! Produits et services ministériels efficaces et efficients pour soutenir la prise de décisions et l'exécution des programmes.

Programme Parcs Canada

Objectif du programme

Commémorer, protéger et présenter les hauts lieux du patrimoine naturel et culturel du Canada afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de les comprendre, d'en jouir et d'en profiter, de façon à assurer l'intégrité écologique et à préserver la valeur commémorative de ce patrimoine pour les générations présentes et futures.

Le programme Parcs Canada comporte trois activités :

- ! o Exploitation
- ! Aménagement
- ! Gestion du programme et services techniques

Rôle et responsabilités

Le Gouvernement a reconnu le rôle important que Parcs Canada joue pour les Canadiens et Canadiennes en nommant un Secrétaire d'État (Parcs) chargé d'appuyer la Ministre à cet égard. Le 5 février 1998, le Secrétaire d'État (Parcs) a déposé, au nom de la ministre du Patrimoine canadien, un projet de loi visant l'établissement de l'Agence canadienne des parcs à titre d'agence ministérielle. Celle-ci donnera aux Canadiens et Canadiennes des services de meilleure qualité et elle poursuivra l'achèvement du réseau de parcs nationaux, l'extension du réseau de lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. L'Agence canadienne des parcs pourra tirer profit de nouveaux pouvoirs et d'une plus grande marge de manoeuvres.

Il existe actuellement 38 parcs nationaux, trois aires marines nationales de conservation et 792 lieux historiques nationaux, dont 131 (y compris les canaux historiques) sont administrés directement par Parcs Canada. Des ententes ont été conclues avec les propriétaires de 60 autres lieux historiques nationaux dans le but d'en favoriser la conservation et la mise en valeur. Parcs Canada assure également la protection des gares ferroviaires patrimoniales qui appartiennent à des compagnies de chemin de fer réglementées par le fédéral ou qui sont sous le contrôle de celles-ci, et il administre la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine. Il gère le Bureau fédéral d'archéologie et coordonne le programme fédéral-provincial des rivières du patrimoine canadien. Enfin, Parcs Canada participe à diverses tribunes internationales où il apporte son savoir-faire et il collabore avec les organismes patrimoniaux, l'industrie touristique et les communautés voisines des parcs et des lieux.

Facteurs externes influant sur le programme

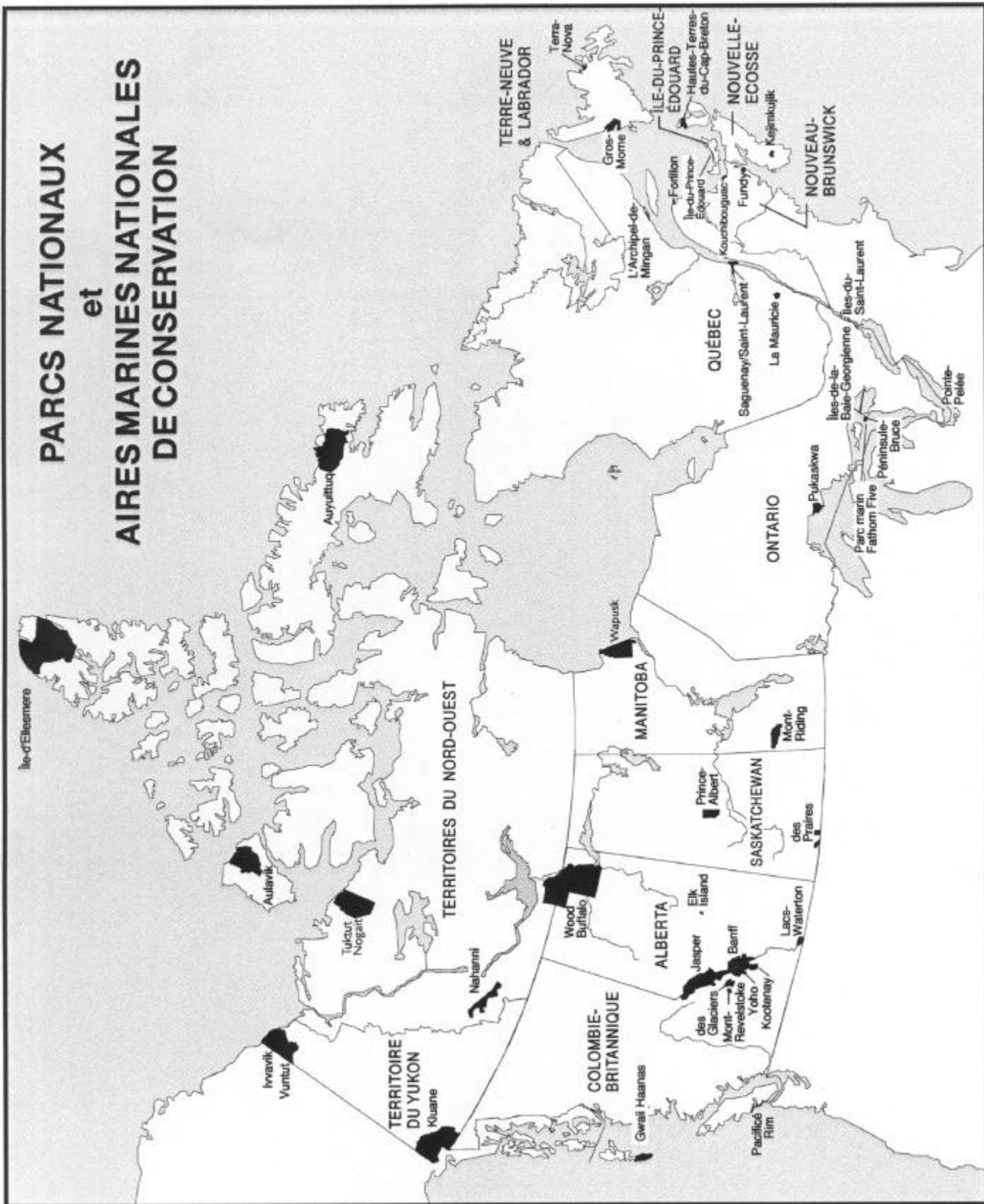
Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en tant que symboles de la nation, de ses gens, de ses valeurs, de son histoire et de ses aspirations. Parcs Canada est aujourd'hui confronté à un défi de taille : malgré des crédits parlementaires réduits, il doit parachever le réseau des parcs nationaux, étendre celui des aires marines nationales de conservation et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux tout en maintenant les services dans les parcs et lieux historiques déjà établis. Pour orienter la gestion et offrir la latitude et la discipline nécessaires pour faire face aux changements et atteindre les objectifs, un projet de loi a été déposé au Parlement en vue de la création de l'Agence canadienne des parcs.

Plans et stratégies clés du programme Parcs Canada

Nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires protégées connexes - Parcs Canada travaillera à parachever le réseau des parcs nationaux et à étendre le réseau des lieux historiques nationaux afin de souligner les aspects sous-représentés de l'histoire canadienne. À cette fin, il mettra en réserve, établira et commémorera d'autres exemples exceptionnels du patrimoine du Canada pour le bénéfice des générations futures.

- ! Avec l'appui des partenaires, des territoires et des Premières nations, des ententes devraient être conclues en ce qui a trait aux projets de parcs nationaux du Nord-de-l'île-de-Baffin et de la Baie-Wager, dans les Territoires du Nord-Ouest. Une entente pourrait être conclue ou des terres mises en réserve pour un projet de parc national dans les monts Torngat (Terre-Neuve) et dans les Basses-Terres du Manitoba. On serait peut-être en mesure d'annoncer un projet de parc national dans les monts Mealy (Terre-Neuve). La création de l'aire marine nationale de conservation de Gwaii Haanas devrait être complétée.
- ! Les travaux concernant d'autres projets de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation se poursuivront. Les futurs projets de parcs nationaux comprennent les îles Gulf en Colombie-Britannique, l'île Bathurst dans les Territoires du Nord-Ouest et, possiblement, le lac Wolf au Yukon. Les projets d'aires marines nationales de conservation portent sur le lac Supérieur (Ontario) les baies Bonavista et Notre-Dame (Terre-Neuve) et le détroit de Georgia (Colombie-Britannique).
- ! Parcs Canada négocie des ententes de partage des coûts pour les lieux historiques nationaux d'Arivi'juag et de Fall Caribou Crossing dans les Territoires du Nord-Ouest.

PARCS NATIONAUX et AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION



- ! Il conclura des ententes de partage des coûts pour commémorer les lieux associés à des thèmes particuliers afin d'assurer une meilleure représentation de l'histoire des Autochtones, des femmes et des communautés culturelles dans le réseau des lieux historiques nationaux.
- ! On essaiera de conclure des ententes de partage des coûts à l'égard des lieux historiques traitant des thèmes suivants : les types de peuplement, l'agriculture, l'industrie et le secteur de la fabrication, l'architecture et le génie et, enfin, les paysages culturels.

Protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale - Parcs Canada maintiendra l'intégrité écologique des parcs nationaux et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux grâce à une planification efficace et à des mesures propices. Il renforcera le cadre législatif et stratégique en vue de la gestion du patrimoine national, y compris des éléments d'actif patrimoniaux appartenant à l'État. Un panel d'experts des secteurs public et non public étudiera les façons de maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et fera des recommandations à la Ministre.

Des plans particuliers de gestion des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux fournissent les orientations nécessaires à la protection adéquate et à la valorisation des ressources. Le Rapport sur l'état des parcs, qui est déposé devant le Parlement, répond aux exigences de reddition de comptes de la *Loi sur les parcs nationaux*.

Tourisme patrimonial - Parcs Canada fournit aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'à la communauté internationale l'occasion de vivre des expériences dans les aires patrimoniales du Canada et d'en apprendre davantage à leur sujet. En collaboration avec la Commission canadienne du tourisme, d'autres organismes fédéraux et des partenaires du secteur privé, Parcs Canada orientera ses programmes de commercialisation de façon à attirer les visiteurs dans les lieux sous-utilisés, dans le cadre d'une initiative plus vaste de tourisme patrimonial. Afin d'augmenter les possibilités d'expériences de tourisme patrimonial, Parcs Canada développera de l'information et des produits liés à l'industrie touristique, aux voyages et à la planification des voyages. Mentionnons, par exemple, la diffusion du guide « Un patrimoine à découvrir », ainsi que des guides touristiques sur l'Est du Canada et sur le Nord et l'Ouest du pays.

Résultats à long terme escomptés

- ! Des endroits importants du patrimoine naturel et culturel sont protégés et mis en valeur au bénéfice des Canadiens et des Canadiennes.
- ! Les endroits du patrimoine canadien sont reconnus comme faisant partie de notre identité nationale et comme un élément du patrimoine mondial.
- ! Reconnaissance nationale et internationale du leadership de Parcs Canada et de son expertise en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine, et partage de ce savoir-faire avec d'autres.

- ! Les Canadiens et les Canadiennes apprécient leur patrimoine naturel et culturel et en profitent.
- ! Les Canadiens et les Canadiennes appuient la protection et la conservation du réseau d'endroits du patrimoine national et y participent.
- ! On retire des avantages écologiques, économiques et sociaux des endroits du patrimoine national.

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Exploitation	334,7	280,4	276,1	275,1
Aménagement	38,8	42,8	41,9	37,5
Gestion du programme et services techniques	19,8	35,7	34,2	34,2
	393,3	358,9	352,2	346,8
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	70,2	71,8	73,2	73,5
Total des dépenses nettes	323,1	287,1	279,0	273,3

Activité Exploitation

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	334,7	280,4	276,1	275,1
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	70,2	71,8	73,2	73,5
Total des dépenses nettes	264,5	208,6	202,9	201,6

Objectif de l'activité

Exploiter les parcs, les lieux et les canaux de façon à les protéger à jamais et à encourager le public à comprendre et à apprécier ces ressources du patrimoine national, et à en profiter.

Plans et stratégies clés de l'activité Exploitation

Les ressources de l'activité Exploitation serviront à gérer quelque 230 000 km² de terres et d'eaux, à assurer l'entretien de tous les éléments d'actif et à offrir des services d'interprétation ainsi que d'autres services et installations à 24 millions de visiteurs par année.

Protection et gestion des ressources - La protection et la gestion des ressources naturelles et culturelles est fondée sur les principes et les pratiques de gestion axée sur l'écosystème et les ressources culturelles. Diverses initiatives sont en place pour assurer la protection des ressources et des visiteurs, notamment des programmes d'application de la loi dans 38 parcs nationaux et des programmes de sécurité publique dans tous les endroits en exploitation. De plus, 1 800 objets historiques et spécimens archéologiques sont conservés et 1 500 évaluations environnementales sont réalisées à chaque année.

Mise en valeur du patrimoine et éducation du public - La mise en valeur des ressources naturelles et culturelles est assurée comme suit : services d'accueil et d'orientation offerts aux visiteurs dans tous les endroits en exploitation; programmes d'interprétation et de diffusion externe; occasions de loisirs; concessions et permis d'occupation; information du public au moyen de panneaux, brochures, cartes, émissions de radio et de télévision.

Entretien des installations - Beaucoup de temps et de ressources sont nécessaires pour appuyer le mandat de Parcs Canada, notamment :

- ! la réfection de biens évalués à 6,4 milliards de dollars (en dollars de 1996), dont des routes.
- ! l'entretien préventif et la réparation de quelque 5 100 bâtiments contemporains, 900 bâtiments historiques, 3 570 km de routes¹, 600 services publics, 300 ponts, 785 structures marines, 2 600 biens terrestres et 200 éléments de fortifications;
- ! le remplacement d'une partie des 5 500 éléments de matériel, notamment du matériel lourd, des embarcations et des véhicules évalués à 80 millions de dollars;
- ! l'exécution de 200 tâches d'entretien courantes telles que l'enlèvement des ordures dans 12 500 emplacements de camping;
- ! l'évaluation de l'état et de l'efficacité des biens utilisés à des fins d'interprétation et d'information dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux historiques et les aires marines nationales de conservation.

¹ Incluant la Transcanadienne dans les parcs, mais excluant les routes de la municipalité de Banff autrefois comprises dans l'inventaire du parc.

Activité Aménagement

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	38,8	42,8	41,9	37,5
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Total des dépenses nettes	38,8	42,8	41,9	37,5

Objectif de l'activité

Identifier, acquérir ou protéger autrement des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et offrir au public des occasions appropriées de faire l'expérience de ce patrimoine national.

Plans et stratégies clés de l'activité Aménagement

- ! Élaboration des plans de réseaux et études connexes dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux pour recenser et évaluer les ressources du patrimoine, dont les gares ferroviaires patrimoniales.
- ! Élaboration des ententes fédérales-provinciales, des ententes de partage des coûts ainsi que d'autres outils pour établir des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux et des aires patrimoniales à gestion conjointe; obtention des modifications à la loi.
- ! Participation aux négociations sur les revendications territoriales des Autochtones en ce qui a trait aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux lieux historiques nationaux.
- ! Appui au Réseau des rivières du patrimoine canadien et participation au programme en tant qu'organisme fédéral responsable.
- ! Acquisition, conservation et mise en valeur d'endroits du patrimoine et mise en place d'installations, de programmes et services dans les nouveaux parcs, lieux historiques et canaux ou dans ceux qui ne sont que partiellement établis.

Activité Gestion du programme et services techniques

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	19,8	35,7	34,2	34,2
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Total des dépenses nettes	19,8	35,7	34,2	34,2

Objectif de l'activité

Fournir des services d'orientation ainsi que des services techniques et administratifs au programme Parcs Canada.

Plans et stratégies clés de l'activité Gestion du programme et services techniques

Parcs Canada a diminué sa dépendance des crédits et renforcera sa capacité de gérer, d'établir et de protéger les ressources patrimoniales nouvelles et existantes, grâce à la nouvelle Agence canadienne des parcs.

- ! Assurer les services de gestion du programme et mettre au point une vaste gamme d'outils, entre autres un nouveau plan d'affaires de l'Agence, un processus amélioré de planification d'affaires faisant appel à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), des rapports annuels qui amélioreront la reddition de comptes ainsi qu'un nouveau plan de gestion des actifs nationaux.
- ! Assurer la gestion des ressources financières et administratives et des ressources humaines ainsi que le soutien du programme, notamment l'élaboration d'un nouveau régime de gestion des ressources humaines de l'Agence.
- ! Assurer les services techniques, dont ceux d'architecture et de génie procurés auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

C. Renseignements supplémentaires

1. Autorisations de dépenser - Résumé du Ministère, Partie II du Budget principal des dépenses	37
2. Renseignements sur le personnel	38
◆ Organisation et composition des programmes	38
◆ Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999	39
◆ Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme	40
◆ Détails des besoins en ÉTP	40
3. Renseignements sur les projets d'immobilisations	41
◆ Dépenses prévues par programme et activité	42
◆ Dépenses en capital par activité	42
4. Renseignements financiers supplémentaires	44
◆ Articles courants de dépenses - Programme Patrimoine canadien	44
◆ Articles courants de dépenses - Programme Parcs Canada	45
◆ Ressources par programme et secteur d'activité pour l'année budgétaire	46
◆ Ressources du Ministère par programme	47
◆ Détails des subventions et contributions	48
◆ Recettes par programme	53
◆ Coût net des programmes pour 1998-1999	54
◆ États des opérations des fonds renouvelables	55
5. Autres renseignements	57
◆ Lois administrées en tout ou en partie par la ministre du Patrimoine canadien	57
◆ Règlements en vigueur	58
◆ Projets de règlements	59
◆ Liste des publications	60
◆ Adresses, numéros de téléphones et sites Internet	62
◆ Adresses des bureaux régionaux	62
◆ Index par sujet	64

1. Autorisations de dépenser

Tableau 1 : Résumé du Ministère, Partie II du Budget principal des dépenses

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 1998-1999	Budget principal des dépenses * 1997-1998
Ministère du Patrimoine canadien		
<i>Programme Patrimoine canadien</i>		
1 Dépenses de fonctionnement	96 322	132 180
5 Subventions et contributions	463 875	497 059
10 Versements à la Société canadienne des postes	47 300	57 900
(L) Traitements des lieutenants-gouverneurs	930	930
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	458	408
(L) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	182	152
(L) Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 563	14 690
Total du budgétaire	621 679	703 368
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	10	10
Total du programme	621 689	703 378
<i>Programme Parcs Canada</i>		
20 Dépenses de fonctionnement	154 806	150 111
25 Dépenses en capital	100 471	116 401
(L) Fonds renouvelable des unités d'entreprises de Parcs Canada	(322)	556
(L) Fonds renouvelable des périmètres urbains	4 169	2 497
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 952	22 112
Total du programme	287 076	291 677
Total du Ministère	908 765	995 055

* Le Budget principal des dépenses de 1997-1998 a été ajusté selon la nouvelle Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

2. Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Organisation et composition des programmes

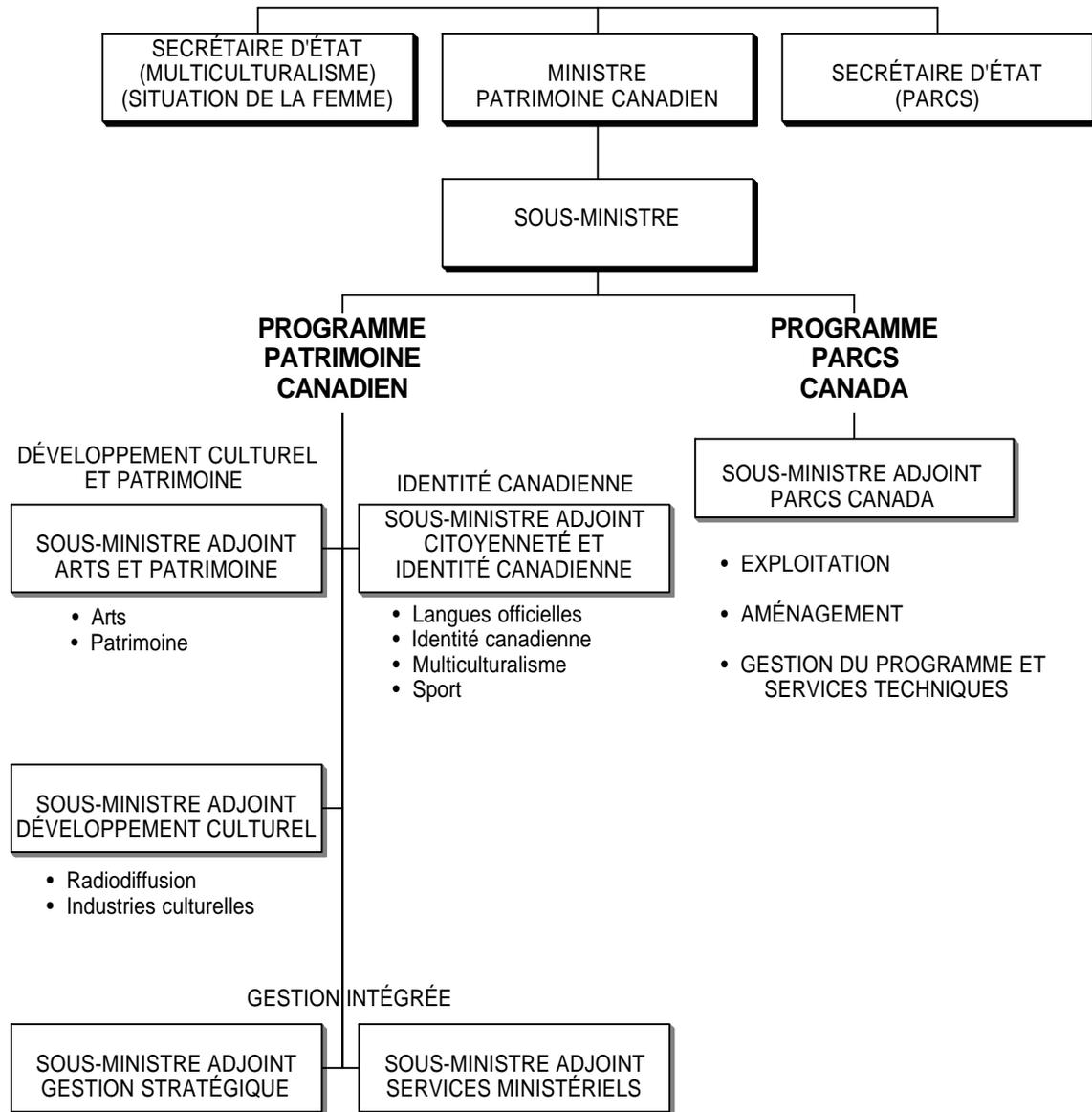


Tableau 2.1 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999

<i>Programmes / Secteurs d'activité</i>	Poste responsable							Total
	SMA Arts et patrimoine	SMA* Développement culturel	SMA* Citoyenneté et identité canadienne	SMA Parcs	SMA Gestion stratégique	SMA Services ministériels		
<i>Programme Patrimoine canadien</i>								
Développement culturel et patrimoine	49,1	220,1	---	---	---	---	---	269,2
Identité canadienne	---	---	396,3	---	---	---	---	396,3
Gestion intégrée	---	---	---	---	17,1	34,6	---	51,7
<i>Programme Parcs Canada</i>								
Exploitation	---	---	---	208,6	---	---	---	208,6
Aménagement	---	---	---	42,8	---	---	---	42,8
Gestion du programme et services techniques	---	---	---	35,7	---	---	---	35,7
Total des dépenses prévues	49,1	220,1	396,3	287,1	17,1	34,6	---	1 004,3

* Les dépenses prévues comprennent le nouveau financement de 3 millions de dollars pour le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias dont le sous-ministre adjoint (SMA) Développement culturel est responsable et 30 millions de dollars pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain et les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones qui relèvent du sous-ministre adjoint (SMA) Citoyenneté et identité canadienne. Les détails et la conception de ces initiatives devront être approuvés par le Cabinet.

Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ÉTP) * prévus par programme

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998- 1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000- 2001
Programme Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	272	293	295	295
Identité canadienne	258	250	252	252
Gestion intégrée	826	595	595	592
Total	1 356	1 138	1 142	1 139
Programme Parcs Canada				
Exploitation	3 348	2 992	2 992	2 991
Aménagement	161	160	160	160
Gestion du programme et services techniques	21	325	325	325
Total	3 530	3 477	3 477	3 476
Total du Ministère	4 886	4 615	4 619	4 615

Tableau 2.3 : Détails des besoins en ÉTP

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998- 1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000- 2001
Échelle de salaires				
< 30 000	1 755	1,65 7	1,65 9	1,65 8
30 000 - 40 000	1 310	1,23 7	1,23 8	1,23 8
40 000 - 50 000	946	889	890	887
50 000 - 60 000	489	462	462	462
60 000 - 70 000	260	246	246	246
70 000 - 80 000	63	61	61	61
>80 000	63	63	63	63
Total	4 886	4 615	4 619	4 615

* L'équivalent temps plein (ÉTP) est une mesure d'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi. L'ÉTP est le rapport des heures de travail assignées sur les heures de travail régulières pour chaque employé(e) faisant partie des effectifs.

3. Renseignements sur les projets d'immobilisations

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Projet de l'État : Une initiative ministérielle dont les dépenses sont d'au moins deux millions de dollars ou qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un projet de l'État si :

- ! son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- ! les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Type d'estimation

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet.

Estimation indicative (I) - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts.

Approbation préliminaire de projet (AP) - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.

Approbation effective de projet (AE) - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs à l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets aux fins desquels des autorisations ont été déléguées au Ministère par le Conseil du Trésor.

Tableau 3.1 : Dépenses prévues par programme et activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Programme Parcs Canada				
Exploitation *	86,3	80,5	77,2	76,3
Aménagement	16,2	20,8	20,2	16,1
Gestion du programme et services techniques	7,9	7,9	7,9	7,9
Total	110,4	109,2	105,3	100,3

* Comprend les dépenses des fonds renouvelables des unités d'entreprises et des périmètres urbains.

Tableau 3.2 : Dépenses en capital par activité

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Besoins en dépenses des exercices futurs
Activité Exploitation						
Alberta						
Jasper						
Réaménagement du champ de glace Columbia (F-EA)	7,3	7,2	0,1	-	-	-
Banff et Jasper						
Réparation de la promenade des Glaciers (I-AP)	12,5	0,0	0,5	2,5	2,5	7,0
Ontario						
Voie navigable de Trent-Severn / Reconstruction du passage Nassau (I-AD)						
	2,6	2,2	0,4	-	-	-
Réparation des écluses du canal du Sault Ste-Marie (I-AP)	7,0	6,8	0,2	-	-	-
Québec						
Parc national La Mauricie						
Positionnement du parc (F-AD)	3,5	2,8	0,2	0,2	0,1	0,2
Canal Chambly						
Restauration de l'écluse 4 (F-AD)	2,0	1,9	0,1	-	-	-
Canal Lachine						
Stabilisation des sédiments	5,0	5,0	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick						
Réparation au pavé de la route 114 à Fundy (F-AD)	5,8	1,4	1,3	1,3	1,8	-
Nouvelle-Écosse						
Stabilisation du complexe de défense d'Halifax sur l'Île George (F-AD)						
	3,9	2,2	0,5	0,5	0,7	
Forteresse de Louisbourg						
Remplacement du système d'extinction des incendies (I-AD)	5,6	0,6	1,5	1,6	1,3	0,6

Tableau 3.2 : Dépenses en capital par programme (suite)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Besoins en dépenses des exercices futurs
Activité Aménagement						
Colombie-Britannique						
Aménagement de Gwaii Haanas/South Moresby	20,0	14,9	1,5	1,5	1,6	0,5
Golfe de Georgie						
Restauration et aménagement (F-AD)	6,1	3,0	1,4	1,7	-	-
Extermination des coléoptères (F-AD)	2,9	2,7	0,2	-	-	-
Yukon						
Aménagement de Vuntut (I-AD)	6,7	1,6	1,3	1,5	1,3	1,0
Alberta						
Ranch Bar U (F-AD)	5,3	5,0	0,3	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest						
Recherche relative aux dangers d'exposition aux bisons du parc Wood Buffalo (I-AD)	2,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Manitoba						
Aménagement du parc Wapusk - Phase I (I-AP)	5,0	0,9	1,2	1,3	1,6	-
Ontario						
Péninsule de Bruce, Achat de terres (I-AD)	13,5	5,3	0,2	0,2	0,2	7,6
Québec						
Mise en valeur du Canal Lachine						
Commemoration du patrimoine	22,9	1,2	3,5	4,1	6,9	7,2
Hauteur libre des écluses et du pont	14,5	0,8	5,0	5,0	1,0	2,7
Aménagement du site de Grosse-Île et du mémorial des Irlandais (F-AE)	14,6	13,0	1,4	0,2	-	-
Aménagement du parc marin du Saguenay (F-AE)	31,7	17,9	3,3	3,8	3,8	2,9
Réaménagement du site Cartier-Brébeuf (I-AD)	4,4	0,5	0,2	0,4	1,6	1,7
Aménagement du Manoir Papineau	4,7	2,2	0,8	1,1	0,6	-
Fortifications de Québec - Nouvelles casernes (F-AE)	10,7	4,5	2,9	2,5	0,8	-
Mise en place du Fort-Témiscamingue (F-AD)	2,3	1,2	0,8	0,3	-	-
Terre-Neuve						
Aménagement de Red Bay (F-AD)	3,9	2,2	1,0	0,7	-	-
Aménagement de l'établissement Ryan (F-AD)	3,8	2,0	1,4	0,4	-	-
Centre de découverte de Gros Morne (I-AD)	4,8	0,6	3,1	1,1	-	-
Île-du-Prince-Édouard						
Réaménagement des Pignons verts (F-AD)	2,2	2,2	-	-	-	-

4. Renseignements financiers supplémentaires

Tableau 4a : Articles courants de dépenses - Programme Patrimoine canadien

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	87,6	60,8	61,0	61,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,3	12,6	12,6	12,6
Total	101,9	73,4	73,6	73,6
Biens et services				
Transport et communications	10,0	7,1	6,6	6,5
Information	6,2	4,1	3,8	3,7
Services professionnels et spéciaux	17,9	12,6	9,9	9,6
Frais de location	1,1	0,6	0,6	0,6
Achat de services de réparation et d'entretien	2,2	1,1	1,0	1,0
Services publics, fournitures et approvisionnements	17,9	10,4	9,7	9,5
Construction et acquisition de terrains, d'édifices et travaux	2,7	2,1	2,0	1,9
Autres subventions et paiements	2,0	1,2	1,1	1,1
Subside postal	57,6	47,3	47,3	47,3
Total du fonctionnement	117,6	86,5	82,0	81,2
Paiements de transfert	569,6	526,5	504,5	491,0
Fonds non-alloués*	-	33,0	33,0	33,0
Dépenses brutes	789,1	719,4	693,1	678,8
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	1,8	2,2	2,2	2,2
Dépenses budgétaires nettes	787,3	717,2	690,9	676,6
Dépenses non budgétaires	10,8	0,01	0,01	0,01
Total - Programme Patrimoine canadien	798,1	717,2	690,9	676,6

* Les fonds seront alloués par suite de l'approbation du Cabinet des Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias.

Tableau 4b : Articles courants de dépenses - Programme Parcs Canada

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	152,7	145,2	145,4	145,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	24,7	28,8	28,8	28,8
Total	177,4	174,0	174,2	174,1
Biens et services				
Transport et communications	19,0	14,8	14,2	13,8
Information	10,0	8,8	8,4	8,2
Services professionnels et spéciaux	62,3	52,3	50,3	48,7
Frais de location	10,3	8,8	8,5	8,2
Achats de services de réparation et d'entretien	13,8	11,9	11,4	11,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	39,8	32,1	30,9	29,9
Construction et acquisition de terrains, d'édifices et travaux	41,9	39,8	38,3	37,1
Acquisition de machinerie et d'équipement	7,8	6,5	6,3	6,1
Autres subventions et paiements	6,6	5,6	5,4	5,3
Total	211,5	180,6	173,7	168,4
Paiements de transfert	4,4	4,3	4,3	4,3
Dépenses brutes	393,3	358,9	352,2	346,8
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	70,2	71,8	73,2	73,5
Dépenses budgétaires nettes	323,1	287,1	279,0	273,3

Tableau 5 : Ressources par programme et secteur d'activité pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	ÉTP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
<i>Programme Patrimoine canadien*</i>							
Développement culturel et patrimoine	293	74,8	-	193,6	268,4	2,2	266,2
Identité canadienne	250	33,4	-	332,9	366,3	-	366,3
Gestion intégrée	595	51,7	-	-	51,7	-	51,7
Total - budgétaire	1 138	159,9	-	526,5	686,4	2,2	684,2
Dépenses non budgétaires							0,01
Total du programme							684,2
<i>Programme Parcs Canada</i>							
Exploitation	2 992	199,6	80,5	0,3	280,4	71,8	208,6
Aménagement	160	17,9	20,9	4,0	42,8	-	42,8
Gestion du programme et services techniques	325	27,8	7,9	-	35,7	-	35,7
Total du programme	3 477	245,3	109,3	4,3	358,9	71,8	287,1
Total du Ministère	4 615	405,2	109,3	530,8	1 045,3	74,0	971,3

* L'affectation de la somme supplémentaire de 33 millions de dollars entre le Fonctionnement et les Subventions et contributions sera faite à la suite de l'approbation du Cabinet relative aux détails et à la conception des Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, des initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et du programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. Par conséquent, le tableau ne comprend pas cette somme supplémentaire.

Tableau 6 : Ressources du Ministère par programme

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001
Programme Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine				
Radiodiffusion	108,1	127,5	127,5	127,5
Industries culturelles*	108,8	92,6	92,6	92,9
Arts	23,7	22,2	22,2	22,2
Patrimoine	28,4	26,9	23,3	23,3
Total	269,0	269,2	265,6	265,9
Identité canadienne				
Langues officielles	250,9	209,5	192,3	192,3
Identité canadienne*	78,6	98,4	96,3	93,9
Multiculturalisme	31,0	26,3	25,7	25,4
Sport	68,5	62,1	62,9	51,8
Total	429,0	396,3	377,2	363,4
Gestion intégrée	89,3	51,7	48,1	47,3
Total budgétaire	787,3	717,2	690,9	676,6
Total non budgétaire	10,8	0,01	0,01	0,01
Programme Parcs Canada				
Exploitation	264,5	208,6	202,9	201,6
Aménagement	38,8	42,8	41,9	37,5
Gestion du programme et services techniques	19,8	35,7	34,2	34,2
Total - Parcs Canada	323,1	287,1	279,0	273,3
Total du Ministère	1 110,4	1 004,3	969,9	949,9
Non budgétaire	10,8	0,01	0,01	0,01

* Comprend le financement de 33 millions de dollars pour le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias, pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain et pour les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones. Les détails et la conception de chacune de ces initiatives doivent être approuvés par le Cabinet.

Tableau 7 : Détails des subventions et contributions

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001
Subventions				
Programme de l'Identité canadienne				
Développement culturel et patrimoine				
<i>Arts</i>				
Subventions à des organismes sans but lucratif et à				
des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel :				
Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	1 125,0	1 125,0	1 125,0	1 125,0
	1 125,0	1 125,0	1 125,0	1 125,0
<i>Patrimoine</i>				
Subventions aux institutions muséales sans but lucratif, aux associations muséales nationales et internationales et aux institutions du patrimoine dans le but de favoriser l'accès au patrimoine canadien :				
Importation et exportation de biens culturels	663,7	1 163,7	1 163,7	1 163,7
Programme d'appui aux musées	5 662,2	5 662,2	5 662,0	5 662,2
	6 325,9	6 825,9	6 825,7	6 825,9
Total - Développement culturel et patrimoine	7 450,9	7 950,9	7 950,7	7 950,9
Identité canadienne				
<i>Langues officielles</i>				
Subventions aux organismes représentant les				
communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et à d'autres organismes pour favoriser l'usage et la promotion des langues officielles				
	32 279,1	27 778,7	27 778,7	27 778,7
	32 279,1	27 778,7	27 778,7	27 778,7
<i>Identité canadienne</i>				
Subventions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le				
Canada	890,0	890,0	890,0	890,0
Participation jeunesse	3 012,1	2 012,1	2 012,1	2 012,1
Organisations autochtones représentatives	4 502,5	6 287,6	6 287,6	6 287,6
Femmes autochtones	1 199,0	1 914,0	1 914,0	1 914,0

Tableau 7 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions (suite)				
<i>Identité canadienne (suite)</i>				
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province au Canada, à titre d'indemnité de voyage et d'accueil pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions dans leur capitale provinciale				
	192,3	192,3	192,3	192,3
Subventions à des organisations sans but lucratif pour célébrer la fête du Canada et aux secteurs public et privé dans le but de célébrer les anniversaires d'importance pour le patrimoine canadien				
	5 777,6	777,6	777,6	777,6
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	408,0	458,0	458,0	458,0
(L) Prestations de retraite supplémentaire - lieutenants-gouverneurs précédents	152,0	182,0	182,0	182,0
Partenariat communautaire *	26,8	26,8	26,8	26,8
Droits de la personne	892,3	392,3	392,3	392,3
	17 052,6	13 132,7	13 132,7	13 132,7
<i>Multiculturalisme</i>				
Relations interraciales et compréhension interculturelle				
	6 249,4	-		
Cultures et langues ancestrales				
	2 490,0	-		
Participation et appui communautaire				
	10 405,4	-		
Subventions à l'appui du multiculturalisme	-	16 783,2	16 233,2	15 983,2
	19 144,8	16 783,2	16 233,2	15 983,2
Identité canadienne	68 476,5	57 694,6	57 144,6	56 894,6
Total - Programme Patrimoine canadien	75 927,4	65 645,5	65 095,3	64 845,5
Parcs Canada				
Subventions à l'appui d'activités ou projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques				
	37,8	22,7	22,7	22,7
	37,8	22,7	22,7	22,7
Total des subventions	75 965,2	65 668,2	65 118,0	64 868,2

* Remplace le Programme de l'action bénévole.

Tableau 7 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Contributions				
Programme Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine				
<i>Radiodiffusion</i>				
Contributions à l'appui de la distribution de la radiodiffusion :				
Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes	100 000,0	100 000,0	100 000,0	100 000,0
Programme d'aide à la distribution dans le Nord	2 600,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0
Contribution à TV5	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0
Radio-Canada international	-	20 520,0	20 520,0	20 520,0
	105 100,0	125 120,0	125 120,0	125 120,0
<i>Industries culturelles</i>				
Contributions à des organismes de publication et d'enregistrement sonore pour améliorer leur développement et leur distribution				
Industrie de l'édition canadienne	31 438,0	31 757,0	31 757,0	31 757,0
Aide au développement de l'enregistrement sonore	10 900,0	3 900,0	3 900,0	4 200,0
Contributions aux termes d'ententes fédérales-provinciales pour appuyer le développement culturel régional				
Entente de développement - Winnipeg	1 300,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0
Alliance stratégique Canada-Alberta	350,0	350,0	-	-
	300,0	440,0	240,0	-
	44 288,0	37 747,0	37 197,0	37 257,0
<i>Arts</i>				
Contributions à des organismes sans but lucratif et à des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel				
Programme d'initiatives culturelles	7 756,3	9 021,3	9 826,3	10 066,2
Projets d'infrastructures culturelles au Québec et en Alberta	2 000,0	255,0	-	-
Conférence canadienne des arts	390,0	390,0	390,0	390,0
Fondation canadienne des arts autochtones	475,0	-	-	-
Contributions à l'École nationale de ballet, à l'École nationale de théâtre et à l'École nationale de cirque				
	7 209,0	7 209,0	7 209,0	7 209,0
	17 830,3	16 875,3	17 425,3	17 665,2

Tableau 7 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000- 2001
Contributions (suite)				
Développement culturel et patrimoine (suite)				
<i>Patrimoine</i>				
Contributions en vertu des modalités de l'entente Canada-France dans le domaine des musées	200,0	200,0	200,0	200,0
Contributions à des musées à but non lucratif ainsi qu'à des associations muséales nationales et internationales de même qu'à des institutions du patrimoine pour améliorer l'accès au patrimoine du Canada				
Accès public aux musées	6 051,8	5 356,7	1 760,0	1 760,0
Association des musées canadiens	314,3	314,3	314,3	314,3
	6 566,1	5 871,0	2 274,3	2 274,3
Total - Développement culturel et patrimoine	173 784,4	185 613,3	182 016,6	182 316,5
Identité canadienne				
<i>Langues officielles</i>				
Contributions à l'égard de programmes relatifs à l'emploi des langues officielles dans des domaines de compétence provinciale/territoriale, y compris les programmes de bourses pour les cours d'été de langue seconde et les programmes d'aide aux écoles indépendantes et aux associations d'écoles indépendantes	200 988,1	165 653,9	152 496,9	152 496,9
Contributions aux organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et d'autres organismes pour favoriser l'usage, l'acquisition et la promotion des langues officielles	10 866,0	10 286,9	6 714,3	6 714,3
	211 854,1	175 940,8	159 211,2	159 211,2
<i>Identité canadienne</i>				
Contestation judiciaire	2 727,0	3 852,4	4 032,2	1 602,2
Contributions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada	3 475,0	625,0	-	-
Participation jeunesse	8 690,0	8 640,0	8 640,0	8 640,0
Centre d'accueil des autochtones	16 094,3	16 094,3	14 594,3	14 594,3
Accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion	7 949,8	7 949,8	7 949,8	7 949,8
Femmes autochtones	331,6	331,6	331,6	331,6
Langues autochtones au Yukon	830,0	1 041,0	1 041,0	1 041,0
Langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0
	42 797,7	41 234,1	39 288,9	36 858,9

Tableau 7 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Contributions (suite)				
<i>Multiculturalisme</i>				
Contributions à l'appui du multiculturalisme	186,7	186,6	186,6	186,6
	186,7	186,6	186,6	186,6
<i>Sport</i>				
Contributions aux organismes nationaux de sport amateur	28 425,1	33 865,1	32 865,1	32 865,1
Contributions aux athlètes amateurs d'élite	7 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0
Contributions aux organismes commanditaires de jeux omnisports régionaux, nationaux et internationaux	28 700,0	14 780,0	16 540,0	5 440,0
	64 375,1	57 895,1	58 655,1	47 555,1
Total - Identité canadienne	319 213,6	275 256,6	257 341,8	243 811,8
Contributions non requises pour 1998-1999				
Identité canadienne				
Contributions au Centre canadien du sport et de la condition physique	750,0	-	-	-
Total - Identité canadienne	750,0	-	-	-
Parcs Canada				
Contributions à l'appui d'activités ou projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	2 312,2	2 312,3	2,312,3	2,312,3
Héritage patrimonial marin du Pacifique	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0
Total - Parcs Canada	4 312,2	4 312,3	4 312,3	4 312,3
Total des subventions et contributions - Parcs	4 350,0	4 335,0	4 335,0	4 335,0
Total des subventions et contributions - Patrimoine canadien	569 675,4	526 515,4	504 453,7	490,973,8
Total des subventions et contributions - Ministère	574 025,4	530 850,4	508 788,7	495 308,8

Note : Les dépenses prévues en subventions et contributions ne comprennent pas l'allocation au Ministère de la somme de 33 millions de dollars pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. La répartition sera faite par suite de l'approbation par le Cabinet des détails et de la conception de ces initiatives.

Tableau 8 : Recettes par programme

(en millions de dollars)	Prévision des recettes 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999- 2000	Recettes prévues 2000- 2001
Recettes à valoir sur le crédit				
<i>Programme Patrimoine canadien</i>				
Services des musées et du patrimoine	1,3	1,7	1,7	1,7
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	0,5	0,5	0,5	0,5
	1,8	2,2	2,2	2,2
<i>Programme Parcs Canada</i>				
Locations, terrains, bâtiments et concessions	11,4	12,0	12,0	12,0
Droits d'entrée	24,5	25,2	25,2	25,2
Permis de camping et de roulottes	11,7	11,8	11,8	11,8
Autres recettes	8,5	9,1	9,1	9,1
	56,1	58,1	58,1	58,1
Total	57,9	60,3	60,3	60,3
Recettes à valoir sur les fonds renouvelables				
Périmètres urbains				
Frais pour services aux municipalités	3,4	3,6	5,5	5,5
Subsides	5,7	5,4	4,6	4,6
Recettes des sources thermales	3,8	4,0	4,2	4,4
Recettes des terrains de golf	0,6	0,7	0,8	0,9
	14,1	13,7	15,1	15,4
Total - Recettes à valoir sur le crédit	72,0	74,0	75,4	75,7
Recettes à valoir sur le Trésor				
Programme Patrimoine canadien				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	51,0	51,5	52,0	52,0
Total - Recettes à valoir sur le Trésor	51,0	51,5	52,0	52,0
Total des recettes	123,0	125,5	127,4	127,7

Accord fédéral-provincial sur les loteries : L'accord de 1979 sur les loteries exige que les provinces remettent ensemble au gouvernement du Canada, chaque année, la somme de 24 millions de dollars payable en versements trimestriels, chacun de ces versements étant rajusté pour tenir compte de l'inflation en utilisant l'indice des prix à la consommation de 1979 comme année de base. Ces versements totalisent annuellement plus de 50 millions de dollars. La responsabilité de les recevoir et de les déposer, ainsi que d'en rendre compte, a été confiée à la ministre du Patrimoine canadien et à ses fonctionnaires.

Tableau 9 : Côt net des programmes pour 1998-1999

(en millions de dollars)	Patrimoine canadien*	Parcs Canada	Total
Dépenses brutes prévues	719,4	358,9	1 078,3
<i>Plus :</i>			
Services reçus sans frais			
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	14,5	8,9	23,4
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	3,9	9,1	13,0
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	0,1	0,4	0,5
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,5	0,4	0,9
Coût total des programmes	19,0	18,8	37,8
<i>Moins :</i>			
Recettes à valoir sur le crédit	2,2	71,8	74,0
Recettes à valoir sur le Trésor	51,5	-	51,5
Coût net estimatif des programmes en 1998-1999	684,7	305,9	990,6

* Comprend le financement de 33 millions de dollars pour les Centres pour les jeunes autochtones en milieu urbain, les initiatives visant la préservation et l'enseignement des langues autochtones et le programme d'appui aux nouveaux produits et services culturels multimédias. Les détails et la conception de ces initiatives devront être approuvés par le Cabinet.

Tableau 10a : États des opérations des fonds renouvelables

État des opérations du fonds renouvelable des unités d'entreprises de Parcs Canada

(en millions de dollars)	Prévision 1997- 1998	Prévues 1998- 1999	Prévues 1999- 2000	Prévues 2000- 2001
Recettes	4,1	4,7	5,1	5,3
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	1,9	1,9	1,9	1,9
Amortissement	1,0	1,0	0,9	0,9
Réparation et entretien	0,2	0,2	0,2	0,2
Services administratifs et de soutien	0,3	0,3	0,3	0,3
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,4	0,4	0,4	0,4
Marketing	0,3	0,3	0,3	0,3
Interêt	0,4	0,4	0,3	0,2
Total des dépenses de fonctionnement	4,5	4,5	4,3	4,2
(Excédent) Déficit	0,4	(0,2)	(0,8)	(1,1)

État des variations de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévision 1997-1998	Prévues 1998- 1999	Prévues 1999- 2000	Prévues 2000- 2001
Fonds de roulement requis (fourni)				
Opération				
(Revenu net) ou perte nette de l'année	0,4	(0,2)	(0,8)	(1,1)
Plus : Amortissement et autres éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds	(1,0)	(1,1)	(0,9)	(1,0)
	(0,6)	(1,3)	(1,7)	(2,1)
Besoins en capital	1,1	1,0	1,2	0,3
Dépenses nettes imputées au crédit autorisé	0,5	(0,3)	(0,5)	(1,8)

Utilisation prévue du fonds renouvelable des unités d'entreprises

(en millions de dollars)	Prévision 1997- 1998	Prévues 1998- 1999	Prévues 1999- 2000	Prévues 2000- 2001
Autorisation	8,0	8,0	8,0	8,0
Prélèvement :				
Solde au 1er avril	5,6	6,1	5,8	5,4
Prélèvement prévu	0,5	(0,3)	(0,5)	(1,8)
	6,1	5,8	5,3	3,6
Solde projeté au 31 mars	1,9	2,2	2,7	4,4

Note : Les unités d'entreprises de Parcs Canada comprennent l'unité d'entreprise des sources thermales et l'unité d'entreprise des Hautes-Terres du Cap Breton.

Tableau 10 b : État des opérations du fonds renouvelable des périmètres urbains*

(en millions de dollars)	Prévision 1997- 1998	Prévues 1998- 1999	Prévues 1999- 2000	Prévues 2000- 2001
Recettes	6,7	9,0	-	-
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	2,9	3,1	-	-
Amortissement	2,5	2,8	-	-
Réparations et entretien	0,5	0,5	-	-
Services administratifs et de soutien	0,1	0,1	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,6	1,6	-	-
Intérêt	-	0,1	-	-
Total - dépenses de fonctionnement	7,6	8,2	-	-
(Excédent) Déficit	0,9	(0,8)	-	-

État des variations de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévision 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000	Prévues 2000- 2001
Fonds de roulement requis (fourni)				
Opération				
(Revenu net) ou perte de l'année	0,9	(0,8)	-	-
Plus : Amortissement et autres éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds	(2,5)	(2,8)	-	-
	(1,6)	(3,6)	-	-
Besoins en capital	2,4	7,8	-	-
Dépenses nettes imputées au crédit autorisé	0,8	4,2	-	-

Utilisation prévue du fonds renouvelable des périmètres urbains

(en millions de dollars)	Prévision 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999- 2000	Prévues 2000-2001
Autorisation	10,0	10,0	-	-
Prélèvement :				
Solde au 1er avril	0,4	1,2	-	-
Prélèvement prévu	0,8	4,2	-	-
	1,2	5,4	-	-
Solde projeté au 31 mars	8,8	4,6	-	-

* Le statut du fonds renouvelable des périmètres urbains est en révision et les niveaux de ressources ne sont pas encore déterminés.

5. Autres renseignements

Lois administrées en tout ou en partie par la ministre du Patrimoine canadien :

Loi sur le ministère du Patrimoine canadien S.C. 1995, c.11

Programme Identité canadienne

<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	R.S. 1985, c. H-5
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	S.C. 1980-81-82-83, c.85
<i>Loi sur l'hymne national</i>	R.S. 1985, c. N-2
<i>Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada</i>	R.S. 1985, c. N-9
<i>Loi instituant un symbole national</i>	R.S. 1985, c. N-17
<i>Loi sur les langues officielles</i>	R.S. 1985, c. 31 (4e suppl.)
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	R.S. 1985, c. P-33
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	R.S. 1985, c. L-8
<i>Lois sur les traitements</i>	R.S. 1985, c. S-3
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	R.S. 1985, c. T-13
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	R.S. 1985, c. 24 (4e suppl.)
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	S.C. 1991, c. 8
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	R.S. 1985, c. F-25
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	R.S. 1985, c. 1 (3e suppl.)
<i>Loi sur la Capitale nationale</i>	R.S. 1985, c. N-4
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	R.S. 1985, c. N-12
<i>Loi sur le Centre national des arts</i>	R.S. 1985, c. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	R.S. 1985, c. N-8
<i>Loi sur le Conseil des arts du Canada</i>	R.S. 1985, c. C-2
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	R.S. 1985, c. C-22
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	R.S. 1985, c. C-51
<i>Loi sur les musées</i>	S.C. 1990, c. 3
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	S.C. 1991, c. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	R.S. 1985, c. C-16
<i>Loi sur le statut de l'artiste</i>	S.C. 1992, c. 33

Programme Parcs Canada

<i>Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales</i>	R.S. 1985, c. 52 (4e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques</i>	R.S. 1985, c. H-4
<i>Loi sur le Parc national de l'archipel de Mingan</i>	S.C. 1984, c. 34
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	S.C. 1907-08, cc. 57-58
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	R.S. 1985, c. N-14
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	R.S. 1985, c. W-4
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	R.S. 1985, c. T-18
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	S.C. 1991, c. 50
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	R.S. 1952, c. 163

Règlements en vigueur

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux
Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux
Règlement sur les cimetières des parcs nationaux
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux
Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux
Règlement général sur les parcs nationaux
Règlement sur le pâturage dans les parcs nationaux
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux
Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux
Règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux
Règlement sur la faune des parcs nationaux
Règlement visant la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper
Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux
Règlement sur le gibier du parc de Wood-Buffalo
Règlement sur le bois de la région du Gros-Morne
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux
Règlement général sur les parcs historiques nationaux
Décret sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales
Règlement sur les canaux historiques
Règlement sur les forces hydrauliques
La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

Projets de règlements

Initiatives actuelles

- Règlement sur les canaux historiques à entreprendre en 1998
- Modifications au Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux entrée en vigueur : mars 1999
- Règlement corrigeant certains règlements visant les parcs nationaux . entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les
parcs nationaux entrée en vigueur : 1998
- Modifications au Règlement sur la circulation routière dans les
parcs nationaux entrée en vigueur : mars 1999
- Modifications au Règlement sur les eaux et égouts dans les
parcs nationaux entrée en vigueur : 1998
- Modifications au Règlement sur les ordures dans les
parcs nationaux entrée en vigueur : mars 1999
- Modifications au Règlement sur la pratique de commerces dans les
parcs nationaux entrée en vigueur : mars 1999
- Nouveau règlement sur les crédits d'impôt pour l'industrie du
film et de la vidéo à entreprendre en 1998
- Nouveau règlement sur les éditions dédoublées de périodiques étrangers à entreprendre en 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Système de transmission sans fil
(projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement concernant les oeuvres
cinématographiques (projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement définissant "réseaux prescrits"
(projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement portant sur les bibliothèques,
les musées et les archives sans but lucratif (projet conjoint de Patrimoine et
Industrie) entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement sur l'importation parallèle de livres
(projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1998
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement sur l'enregistrement et la
représentation de communications au public par les établissements
d'enseignement (projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1998

Futures initiatives

- Nouveau règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent créé récemment
- Nouveau règlement concernant les activités dans les parcs nationaux nouvellement créés

Site Web du ministère du Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca>

Liste des publications

Le ministère du Patrimoine canadien - Fiche d'information

Parcs Canada

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux

Principes directeurs et politiques de gestion

Vision de zones protégées pour le Canada

Parcs Canada vers l'avenir

L'état des parcs - Rapport 1994

En quête de notre passé - La Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale

L'inventaire des bâtiments historiques du Canada

Quels sont les avantages de la désignation au titre de rivière du patrimoine?

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien - Objectifs, principes et modalités de fonctionnement

Rapport annuel 1994-1995 - Réseau des rivières du patrimoine canadien

Développement culturel et patrimoine

Faire entendre nos voix (Rapport Juneau)

Répertoire canadien des nouveaux médias dans le secteur culturel

La radio numérique - La voie du futur

Questions non techniques liées à la réglementation et aux politiques - Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radiodiffusion numérique

Études sur les effets de la violence télévisuelle sur les enfants, selon leur âge

Le statut de l'artiste - Rapport du groupe de travail

Guide pour l'exportation de biens culturels

Règlement concernant l'exportation de biens culturels en provenance du Canada

Rapport du groupe de travail sur la numérisation

Langues officielles

Rapport annuel 1995-1996 (1997)

Les liens dans la francophonie canadienne (1996)

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : état de la situation (1996)

Où apprendre le français et l'anglais au Canada (1996)

Les langues officielles : un trait d'union (1995)

Semaine nationale de la francophonie (1996)

Canada et la francophonie (1995)

Les aventures dans le temps (1994)

41-42 (Bulletin trimestriel)

Les langues officielles : mythes et réalités (1993)

La loi sur les langues officielles - en bref (1993)

Liste des publications (suite)

Identité canadienne

La Charte canadienne des droits et libertés (1997)
Votre guide de la Charte canadienne des droits et libertés (1997)
C'est votre droit (1996)
Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1997)
Convention relative aux droits de l'enfant (1997)
Trousse d'information sur le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne (1997)
La Charte internationale des droits de l'homme (1997)
La population autochtone du Canada vivant hors réserve (1991)
Projections de la population autochtone du Canada 1986-2011 (1991)
Les femmes autochtones : Un aperçu statistique (1995)
Programmes des centres d'amitié autochtones - projets d'immobilisations (1991)
L'utilisation des langues autochtones au Canada - Analyse des données du recensement de 1981 (1986)
La grande aventure canadienne (1997)
Les symboles du Canada (1995)
Le drapeau national : un profil (1995)
Les Canadiens et leur système de gouvernement (1997)
Étiquette du drapeau au Canada (1995)
La clé d'un bon échange (1994)
Le guide des échanges au Canada et à l'étranger (1998)
Hospitalité Canada : Fiche de renseignements (1998)

Multiculturalisme

Politique canadienne du multiculturalisme
Trousse d'information sur la Campagne du 21 mars (1997)
Lignes directrices du financement offert par le nouveau programme du multiculturalisme (1997)
Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1996-1997)

Sport

Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales (1996)
Programme : lignes directrices de contributions (1997)
La représentation des femmes et des hommes dans la télédiffusion de langue anglaise des jeux olympiques de 1994 (1996)
Sport Canada : Programme d'aide aux athlètes - Politique et lignes directrices
Centres nationaux de développement multisports : Exposé de principe de Sport Canada (1995)
La pratique des sports au Canada (1994)
La situation de l'athlète de haute performance au Canada (1997)
Politique de Sport Canada sur les femmes dans le sport (1986)

Adresses, numéros de téléphone et sites Internet

Administration centrale

Patrimoine canadien
Direction générale des communications
25, rue Eddy, suite 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Site Internet : <http://www.pch.gc.ca>

- Campagne du 21 mars
www.march21.com
- Matthew Da Costa Awards
www.ctf-fce.ca/ctf/dacosta/eindex.htm
- Youth link
mou.schoolnet.ca/eng/4/
- 50th Anniversary of the United Nations Universal Declaration of Human Rights
www.credo98.com

Adresses des bureaux régionaux

Région du Pacifique et Yukon

300, rue Georgia ouest
Suite 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-2060 Téléc. : (604) 666-6040

Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest

303, rue Main
Suite 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
Tél. : (204) 983-2630 Téléc. : (204) 984-2303

Région de l'Ontario

5160, rue Yonge
Suite 500
North York City Centre
North York (Ontario)
M2N 6L9
Tél. : (416) 954-0396 Téléc. : (416) 954-2909

Adresses des bureaux régionaux (suite)

Région du Québec

Complexe Guy Favreau
200, boulevard René Lévesque ouest
6^e étage, tour ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-5797 Téléc. : (514) 283-8762

Région de l'Atlantique

1045, rue Main
3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7069 Téléc. : (506) 851-7079

Renseignements Parcs Canada

Directeur général
Région de l'ouest
Patrimoine canadien
220 4^e Avenue S.E., #552
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Tél. : (403) 292-5592 Téléc. : (403) 292-8868

Directeur général
Région de l'est
Patrimoine canadien
Historic Properties
1869, rue Upper Water
Halifax (Nova Scotia)
B3J 1S9
Tél. : (902) 426-4845 Téléc. : (902) 426-1378

Index

A

Appui aux industries culturelles 11

C

Célébration des réalisations et de l'identité canadiennes 18

Choix, moyens d'expression et contenu canadiens 10

Collaboration intergouvernementale 17

Comprendre le Canada et les Canadiens et Canadiennes 19

Convergence de la radiodiffusion et des télécommunications 10

Coordination horizontale des politiques 24

Création, production et distribution 11

D

Droit d'auteur 12

E

Élargissement du public 13

Entretien des installations 32

Expositions internationales 24

I

Industries culturelles viables 12

Innovation au sein de la communauté artistique 13

J

Jeux du Canada 21

Jeux internationaux 22

L

La radiodiffusion et l'autoroute de l'information dans la société canadienne 10

Le système sportif canadien 22

M

Mise en valeur du patrimoine et éducation du public 31

N

Normes d'excellence des collections 15

Nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires protégées connexes 27

Index (suite)

P

- Participation à la vie de la société canadienne 19
- Participation des Autochtones en milieu urbain et hors réserves 19
- Préservation, promotion et gestion du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale 14
- Promotion de l'excellence 21
- Promotion des produits culturels canadiens 12
- Promotion et dialogue 18
- Protection et gestion des ressources 31
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale 29

S

- Sensibilisation aux droits de la personne 19
- Services ministériels 25
- Stabilité financière et autonomie des organismes à vocation artistique 12
- Stratégie de défense des intérêts culturels 12

T

- Tourisme patrimonial 29

U

- Une société cohésive, ouverte à tous 20
- Usage et accès 15

V

- Vitalité des communautés minoritaires de langue officielle 17